États financiers consolidés

au 31 décembre 2019

Tarkett

Ce document présente les comptes consolidés audités de Tarkett au 31 décembre 2019.
Le rapport des commissaires aux comptes est présenté en page 55.

1 Comptes consolidés au 31 décembre 2019

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2019	2018
Chiffre d'affaires net	**(3)**	**2 991,9**	**2 836,1**
Coût de revient des ventes		(2 321,7)	(2 183,7)
Marge brute	**(3)**	**670,2**	**652,4**
Autres produits opérationnels	(3)	23,8	13,2
Frais commerciaux		(360,9)	(330,1)
Frais de recherche et de développement		(32,8)	(36,0)
Frais généraux et administratifs		(184,0)	(180,0)
Autres charges opérationnelles	(3)	(19,7)	(12,9)
Résultat d'exploitation	**(3)**	**96,6**	**106,6**
Produits financiers		1,3	1,0
Charges financières		(40,1)	(31,1)
Résultat financier	**(7)**	**(38,8)**	**(30,1)**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (net d'impôt)		(4,0)	(7,9)
Résultat avant impôt		**53,8**	**68,6**
Impôt sur le résultat	(8)	(14,2)	(18,5)
Résultat net des activités poursuivies		**39,6**	**50,1**
Résultat net de la période		**39,6**	**50,1**
Attribuable aux :			
Actionnaires de la Société mère		39,6	49,3
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(0,0)	0,8
Résultat net de la période		**39,6**	**50,1**
Résultat par action :			
Résultat de base par action *(en euros)*	(9)	0,62	0,78
Résultat dilué par action *(en euros)*	(9)	0,61	0,77

État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Note	2019	2018
Résultat net de la période		**39,6**	**50,1**
Autres éléments du résultat global			
Ecarts de conversion résultant des activités à l'étranger		13,0	12,0
Variation de la juste valeur des instruments de couvertures de flux de trésorerie	(7)	(2,7)	0,6
Charge d'impôt		0,7	(0,1)
Première application IFRS 9		-	(0,3)
Autres éléments du résultat global ultérieurement reclassés au résultat		**11,0**	**12,2**
Gains et pertes actuariels sur les engagements de retraites et assimilés	(4)	(10,6)	2,3
Charge d'impôt		2,9	0,7
Autres éléments du résutlats global non reclassés ultérieurement au résultat		**(7,7)**	**3,0**
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		**3,3**	**15,2**
Total du résultat global de la période		**42,9**	**65,3**
Attribuable aux :			
Actionnaires de la Société mère		42,9	65,1
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,0)	0,2
Total du résultat global de la période		**42,9**	**65,3**

État de la situation financière consolidée

Actifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Ecart d'acquisition *(goodwill)*	(5)	650,6	662,0
Immobilisations incorporelles	(5)	155,6	133,3
Immobilisations corporelles [1]	(5)	607,3	514,8
Autres actifs financiers	(7)	21,7	24,1
Impôts différés actifs	(8)	91,1	76,6
Autres actifs immobilisés		-	-
Total des actifs non courants		**1 526,3**	**1 410,8**
Stocks	(3)	417,5	449,3
Clients et comptes rattachés	(3)	258,5	350,5
Autres créances	(3)	93,8	84,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7)	137,7	95,7
Total des actifs courants		**907,5**	**979,6**
Total des actifs		**2 433,8**	**2 390,4**

Capitaux propres et passifs

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social	(9)	327,8	318,6
Primes et réserves consolidées		167,4	145,8
Report à nouveau		299,5	290,9
Résultat de la période (part du Groupe)		39,6	49,3
Capitaux propres (part du Groupe)		**834,2**	**804,6**
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,0)	2,4
Total des capitaux propres		**834,2**	**807,0**
Autres dettes non courantes		5,5	-
Dettes financières [2]	(7)	740,2	839,1
Autres dettes financières	(7)	0,3	4,1
Impôts différés passifs	(8)	26,4	35,7
Provisions pour retraites et assimilés	(4)	136,7	129,8
Autres provisions long terme	(6)	40,5	46,4
Total des passifs non courants		**949,7**	**1 055,1**
Fournisseurs et comptes rattachés	(3)	324,0	283,6
Autres dettes courantes	(3)	234,2	193,1
Dettes financières et découverts bancaires [3]	(7)	34,2	10,2
Autres passifs financiers	(7)	9,5	10,0
Autres provisions court terme	(6)	48,0	31,4
Total des passifs courants		**649,8**	**528,3**
Total des capitaux propres et des passifs		**2 433,8**	**2 390,4**

(1) dont 89,6 millions d'euros de droit d'utilisation suite à l'application de la norme IFRS 16 au 31 décembre 2019.
(2) dont 66,7 millions d'euros de dette de location suite à l'application de la norme IFRS 16 au 31 décembre 2019.
(3) dont 22,6 millions d'euros de dette de location suite à l'application de la norme IFRS 16 au 31 décembre 2019.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2019	2018
Flux de trésorerie liées aux activités opérationnelles			
Résultat de la période avant impôt		53,8	68,6
Ajustements pour :			
Amortissements et pertes de valeur [1]		158,1	121,5
(Bénéfice)/Perte sur cessions d'immobilisations	(3)	(2,7)	(0,5)
Frais financiers nets [2]	(7)	38,8	30,1
Variation des provisions et autres éléments n'impactant pas la trésorerie		6,2	(9,1)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		4,0	7,9
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement		**258,2**	**218,5**
(Augmentation) / diminution des clients et comptes rattachés		85,0	16,9
(Augmentation) / diminution des autres créances		0,6	(1,4)
(Augmentation) / diminution des stocks		33,1	(13,1)
Augmentation / (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		38,9	(15,6)
Augmentation / (diminution) des autres dettes		32,8	0,9
Variation du fonds de roulement		**190,4**	**(12,3)**
Intérêts (nets) payés		(22,7)	(17,2)
Impôts (nets) payés		(30,5)	(25,3)
Divers		(11,2)	(0,7)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		**384,3**	**163,0**
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement			
Acquisitions de filiales, nette de la trésorerie acquise	(2)	(2,5)	(231,9)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2)	(124,6)	(128,2)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	(5)	3,7	1,5
Impact de la variation de périmètre		0,0	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		**(123,4)**	**(358,6)**
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement			
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(5,5)	-
Souscription d'emprunts		483,0	230,4
Remboursement des prêts et emprunts		(653,6)	(9,8)
Remboursement des dettes de loyer [3]		(31,9)	(0,4)
Acquisitions/cessions d'actions d'autocontrôle		(4,1)	(5,3)
Dividendes versés	(9)	(7,4)	(37,9)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		**(219,5)**	**177,0**
Variation nette des éléments de trésorerie		**41,4**	**(18,6)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période		95,7	114,7
Impact des variations de taux de change sur les liquidités détenues		0,6	(0,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	**(7)**	**137,7**	**95,7**

(1) Dont 29,3 millions d'euros au titre des amortissements des droits d'usage (IFRS 16) au 31 décembre 2019.
(2) Dont 4,2 millions d'euros au titre des frais financiers sur les dettes de location (IFRS 16) au 31 décembre 2019.
(3) En 2019, concerne les contrats de location dans le champ d'application d'IFRS 16 et en 2018, les contrats de crédits-bails dans le champ d'IAS 17.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émissions et réserves	Réserve de conversion	Réserves	Total des capitaux propres (part du Groupe)	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2018	**318,6**	**145,8**	**(55,4)**	**369,4**	**778,4**	**2,2**	**780,6**
Résultat net de la période	-	-	-	49,3	49,3	0,8	50,1
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	12,6	3,5	16,1	(0,6)	15,5
Première application IFRS 9	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)
Total du résultat global de la période	**-**	**-**	**12,6**	**52,5**	**65,1**	**0,2**	**65,3**
Dividendes	-	-	-	(37,9)	(37,9)	-	(37,9)
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	(5,3)	(5,3)	-	(5,3)
Rémunération en actions	-	-	-	3,9	3,9	-	3,9
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Première application IFRS 9	-	-	-	0,3	0,3	-	0,3
Divers	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	**-**	**-**	**-**	**(38,9)**	**(38,9)**	**-**	**(38,9)**
Au 31 décembre 2018	**318,6**	**145,8**	**(42,8)**	**383,0**	**804,6**	**2,4**	**807,0**
Première application d'IFRIC 23 (1)	-	-	-	(4,3)	(4,3)	-	(4,3)
Au 1er janvier 2019	**318,6**	**145,8**	**(42,8)**	**378,7**	**800,3**	**2,4**	**802,7**
Augmentation de capital (2)	9,1	-	-	-	9,1	-	9,1
Primes d'émissions (2)	-	21,5	-	-	21,5	-	21,5
Résultat net de la période	-	-	-	39,6	39,6	(0,0)	39,6
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	13,0	(9,7)	3,3	-	3,3
Total du résultat global de la période	**-**	**-**	**13,0**	**29,9**	**42,9**	**(0,0)**	**42,9**
Dividendes (2)	-	-	-	(38,1)	(38,1)	-	(38,1)
Actions propres (acquises) / cédées	-	-	-	(0,4)	(0,4)	-	(0,4)
Rémunération en actions	-	-	-	0,1	0,1	-	0,1
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(3,2)	(3,2)	(2,3)	(5,5)
Divers	-	-	-	1,9	1,9	(0,1)	1,8
Total des opérations réalisées avec les actionnaires	-	-	-	(39,7)	(39,7)	(2,4)	(42,1)
Au 31 décembre 2019	**327,8**	**167,4**	**(29,8)**	**368,9**	**834,2**	**(0,0)**	**834,2**

(1) cf. Note 1.2
(2) cf. Note 9

2 Annexes aux comptes consolidés

Note 1 > Base de préparation **9**
1.1 Informations générales 9
1.2 Principales méthodes comptables 9
1.3 Faits importants 12
Note 2 > Évolutions du périmètre de consolidation **13**
2.1 Méthodes de consolidation 13
2.2 Regroupement d'entreprises 13
2.3 Conversion des devises étrangères 13
2.4 Évolution du périmètre 14
2.5 Coentreprises 15
Note 3 > Données opérationnelles **15**
3.1 Éléments du compte de résultat 15
3.2 Information sectorielle 17
3.3 Autres produits et charges opérationnels 19
3.4 Éléments du besoin en fonds de roulement 19
3.5 Free cash-flow 21
Note 4 > Avantages du personnel **22**
4.1 Engagements de retraite et assimilés 22
4.2 Charges de personnel et rémunération des dirigeants 26
4.3 Paiement en actions 27
Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles **27**
5.1 Écart d'acquisition (goodwill) 27
5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles 29
5.3 Dépréciation des actifs 32
5.4 Engagements de location 33
5.5 Impact des exceptions mentionnées par la norme IFRS 16 34
Note 6 > Provisions **34**
6.1 Provisions 34
6.2 Passifs éventuels 36
Note 7 > Financements et instruments financiers **36**
7.1 Principes comptables 36
7.2 Résultat financier 37
7.3 Endettement net - emprunts et dettes portant intérêts 38
7.4 Autres actifs et passifs financiers 41
7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers 42
7.6 Risques financiers et instruments financiers 43
7.7 Garanties 48
Note 8 > Impôts sur les résultats **48**
8.1 Charge d'impôt 48
8.2 Impôts différés 49
Note 9 > Capitaux propres et résultat par action **50**
9.1 Capital social 50
9.2 Résultat par action et dividendes 50
Note 10 > Parties liées **51**
10.1 Coentreprises 51
10.2 Les principaux actionnaires 52
10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance 52
Note 11 > Évènements postérieurs à la clôture **52**
Note 12 > Honoraires CAC **52**
Note 13 > Principales entités consolidées **53**

Note 1 > Base de préparation

1.1 Informations générales

Les états financiers consolidés de Tarkett au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable de Tarkett et de ses filiales (ci-après, le "Groupe") ainsi que la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

Le Groupe est l'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces sportives, offrant une large gamme de solutions à destination des professionnels et des particuliers.

Le Groupe a été introduit en bourse le 21 novembre 2013 et est coté au compartiment B (Compartiment A au 31 janvier 2020 et Compartiment B depuis le 1er février 2020) d'Euronext Paris, code ISIN : FR0004188670 - Mnémonique : TKTT.

Le Groupe a son siège social au 1 Terrasse Bellini - Tour Initiale - 92919 Paris-La Défense, France.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Directoire le 11 février 2020 et examinés par le Conseil de surveillance le 13 février 2020. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires le 30 avril 2020.

1.2 Principales méthodes comptables

1.2.1 Déclaration de conformité et référentiel applicable

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union Européenne à cette date et disponibles sur le site https://ec.europa.eu/info/index_fr. Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

a) Amendements, nouvelles normes et révisions des normes en vigueur et interprétations appliqués sur l'exercice

Les nouvelles normes publiées appliquées par le Groupe sur l'exercice sont les suivantes :

> **IFRS 16 : Contrats de location**

Présentation et principes généraux

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "Contrats de location" qui remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations associées IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient un contrat de location", SIC 15 "Avantages dans les contrats de location simple" et SIC 27 "Evaluation de la substance des transaction prenant la forme d'un contrat de location".

Cette nouvelle norme, adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017 et applicable au 1er janvier 2019, supprime pour le preneur la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les contrats conclus pour une durée supérieure à un an. Elle prévoit un principe de comptabilisation des contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers ; et
- des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location.

Application par le Groupe

Le Groupe qualifie un contrat comme un contrat de location au sens d'IFRS 16 dès lors qu'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié.

Chez Tarkett, en nombre, les contrats de location concernent essentiellement des voitures ainsi que des chariots élévateurs. En valeur, les contrats de location sont essentiellement constitués par des locaux (bureaux, usines et entrepôts).

Le Groupe a mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et effectuer les calculs imposés par la norme, permettant :

- la saisie des contrat de location au sens d'IFRS 16 ;
- la mise à jour des informations en temps réel ;
- la génération des écritures comptables ;
- la gestion des données prévisionnelles ; et
- l'analyse des impacts financiers.

Méthode de transition

Le Groupe applique la méthode de transition dite "rétrospective simplifiée" qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition égal aux seuls loyers résiduels actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage ajusté du montant des loyers payés d'avance ou en charges à payer. L'entrée d'IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres.

Par ailleurs, cette méthode de transition ne permet pas le retraitement de l'information comparative fournie au titre de l'exercice 2018 dans les comptes consolidés de l'exercice 2019.

Elle prévoit diverses mesures de simplification et d'exemption de comptabilisation tant pour de la transition qu'en vie courante.

Le Groupe a retenu notamment les exemptions générales de comptabilisation :

- les contrats conclus pour une durée initiale inférieure à douze mois ;
- les contrats portant sur des actifs de faible valeur (valeur à neuf de l'actif sous-jacent inférieure à cinq mille euros ou dollars).

Au titre de la transition, le Groupe a opté pour :

- l'utilisation de la durée résiduelle du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à la date de transition ; et
- l'exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Taux d'actualisation

Parmi les hypothèses clés, il a été décidé de retenir un taux d'actualisation propre à chaque contrat, déterminé en fonction de ses caractéristiques, de sa durée, du risque pays et du risque de crédit de l'entité preneuse, ainsi que des conditions de financement externe du Groupe.

Le taux d'actualisation est donc déterminé pour chaque bien, en fonction du taux d'emprunt marginal à la date de commencement du contrat et correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait chaque entité du Groupe pour emprunter le montant nécessaire à l'acquisition d'un actif similaire, sur une durée et dans un environnement économique similaire à celui du bail.

Pour les contrats en cours à la date de transition, afin de calculer le droit d'utilisation et le passif de location, le Groupe applique un taux d'actualisation au 1er janvier 2019 (date d'entrée en vigueur de la norme) pour chaque contrat.

Le taux d'emprunt moyen pondéré du Groupe appliqué aux passifs locatifs au 1er janvier 2019 est de 4,14 %.

Durée de location

La durée de location initiale du contrat correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement ou de résiliation dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Pour certaines natures de bien loués (véhicules principalement), le Groupe estime qu'il n'y a pas d'option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, en conséquence la durée retenue est la première échéance de sortie.

La période exécutoire d'un contrat de location est la période pendant laquelle la location ne peut être annulée. La durée initiale retenue pour chaque contrat correspond à la durée de la période exécutoire à laquelle s'ajoute toute option de prolongation ou de résiliation anticipée sous le contrôle des sociétés du Groupe Tarkett et qu'elles seraient raisonnablement certaines d'exercer.

Pour apprécier le caractère raisonnablement certain d'exercer ou non une option de prolongation ou de résiliation anticipée, chaque société du Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents de nature à les inciter à exercer ou non l'option.

La durée de location peut être révisée en cours de vie du contrat par l'entité du Groupe lorsqu'une option de prolongation ou de résiliation n'avait pas été initialement considérée comme exercée pour déterminer la durée initiale de location ou lorsqu'un événement important tel qu'un sinistre ou un changement important de contexte survient et oblige l'entité à considérer l'option.

Concernant la durée d'amortissement des agencements indissociables des biens loués, le Groupe Tarkett a décidé de retenir la durée la plus faible entre :

- la durée d'utilité de l'agencement telle que définit par la norme "IAS 16 - Immobilisations corporelles" ; et
- la durée de location du bien loué associé, au regard de la limite juridique à l'utilisation de l'actif que le contrat de location impose.

Ces agencements associés à des biens immobiliers loués sont comptabilisés en dehors du champ d'application de la norme IFRS 16.

Le Groupe n'est pas impacté à fin 2019 par la décision de l'IFRIC de novembre 2019 qui apporte des clarifications sur le lien entre la durée exécutoire du contrat de location et les agencements indissociables du bien loué.

Typologie des contrats de location

- **Contrats de location "Biens et immeubles"**

Pour les contrats de location des terrains et immeubles entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16, la durée de location et le taux d'actualisation sont déterminés de la manière décrite aux paragraphes précédents.

Les contrats de location des terrains et immeubles loués n'incluent pas de clause de valeur garantie des actifs loués.

Lorsqu'un immeuble est loué et que la législation locale oblige le preneur à louer le terrain sous l'immeuble sous la forme d'un bail emphythéotique, le Groupe Tarkett considère une approche économique en limitant la durée de location du terrain à la durée de l'immeuble associé.

Concernant les baux dits "3-6-9", le Groupe Tarkett, conformément à la doctrine de l'Autorité des Nomes Comptables (ANC) en la matière publiée le 16 février 2018, considère que :

- la période non résiliable du bail commercial est de 3 ans ;
- la période maximale du bail commercial est de 9 ans, la prolongation du bail commercial à l'issue des 9 ans constituant un nouveau contrat de location ; et
- compte tenu des options de résiliation dont seul le locataire dispose au terme des périodes triennales ;

la durée retenue par le Groupe est de 9 ans pour ce type de contrat. Aucun bail commercial du Groupe actuellement en cours ne comporte de disposition dérogatoire allongeant la période maximale de 9 ans

Le principal bail commercial du Groupe Tarkett correspond à la location des locaux pour le siège social du Groupe.

- **Contrats de location "Matériels et équipements"**

Pour les contrats de location de machines et équipements entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16, il s'agit principalement des véhicules de société et des chariots élévateurs utilisés dans les usines du Groupe. Tous les véhicules de société dont la durée de location est supérieure à 12 mois sont comptabilisés selon la norme IFRS 16.

La durée de location et le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette de loyer sont déterminés de la manière décrite aux paragraphes précédents. Les contrats de machines et équipements ne comportent pas de clause de valeur garantie des actifs loués.

- **Contrats de location non capitalisés**
  - Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à 12 mois. Au sein du Groupe, il s'agit principalement de contrats de location qui portent sur des véhicules de location courte durée.

  - Contrats de location de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf de l'actif est inférieure ou égale à 5 000 euros ou dollars. Au sein du Groupe, il s'agit principalement de contrats de location de petits matériels et fournitures de bureau.

Impact de l'application de la norme sur les principaux agrégats financiers

Droit d'utilisation inscrit à l'actif

A la date de transition, les droits d'utilisation ont été évalués sur la base de la dette de loyer au 1er janvier 2019.

En l'absence de coûts directs initiaux significatifs, le droit d'utilisation correspond à la valeur actualisée des loyers. Ce droit est amorti et fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte de valeur.

Le Groupe Tarkett inclut le cas échéant, tous les coûts directs initiaux significatifs dans l'évaluation du droit d'utilisation. Ces coûts correspondent aux coûts marginaux qui d'une part, n'auraient pas été engagés si le contrat de location n'avait pas été obtenu, et d'autre part, sont directements attribuables à la négociation et à la conclusion du contrat de location. Il s'agit en général des honoraires de négociation et de finalisation du bail, des frais d'avocats, des commissions, de l'indemnité d'éviction de l'ancien locataire des lieux, etc. Ces coûts directs initiaux excluent les frais généraux ainsi que tous les travaux, coûts d'agencement et d'installation.

Voir note 5.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles.

Dette de location

Au 1er janvier 2019, la dette de location s'élève à 104,0 millions d'euros (y compris les 3,3 millions d'euros déjà reconnus au titre des contrats de location-financement), à comparer au montant des engagements de location au 31 décembre 2018, soit 114,2 millions d'euros.

La réconciliation entre les engagements hors bilan et la dette à l'ouverture est présentée en note 5.4 - Engagement de location.

La dette de location comptabilisée correspond à la somme actualisée des paiements de loyers restants dus aux bailleurs.

Cette dette est comprise dans la dette financière du Groupe. En revanche, pour le calcul du covenant Endettement net/ EBITDA ajusté (cf. note 7.3.3 - Engagements sur ratios financiers), la dette de location et l'annulation des charges de location sont exclues.

Compte de résultat et tableau de flux de trésorerie

Outre le bilan, le compte de résultat et le tableau de trésorerie sont impactés. Ainsi :

- les charges de location opérationnelles, auparavant comptabilisées de manière linéaire en EBITDA seront remplacées par une charge d'amortissement des droits d'utilisation et une charge d'intérêt en résultat financier ;
- les droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée du contrat ;
- les flux de loyers opérationnels (hors loyers variables fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif sous -jacent) seront remplacés par des flux de remboursement de dette et d'intérêts.

Impôts différés

Le Groupe considère que l'actif et le passif qui résultent de l'application de la norme IFRS 16 sont issus d'un même contrat et doivent donc être traités ensemble du point de vue des impôts différés. A la date de comptabilisation initiale de l'actif et du passif, il n'y a aucune différence temporaire, ces derniers ayant une valeur équivalente.

> **IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux**

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23 "Incertitude relative aux traitements fiscaux". Cette interprétation, adoptée par l'Union Européenne le 23 octobre 2018, est applicable à compter du 1er janvier 2019. IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 "Impôts sur le résultat" concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Cette interprétation apporte des précisions notamment sur :

- l'unité de compte à retenir, qui est le niveau d'appréciation du risque fiscal auquel doivent être appliqués les principes de comptabilisation et d'évaluation de l'actif ou du passif : soit de manière regroupée (par entité fiscale, juridiction ou groupe), soit au niveau de chaque risque pris individuellement ;
- le risque de détection qui doit être pris en compte à 100% pour la comptabilisation et l'évaluation du risque fiscal. Il convient de présumer que l'administration fiscale va procéder à un contrôle fiscal et que celle-ci aura accès à toutes les informations pour identifier l'erreur ou la mauvaise interprétation de la norme fiscale ;
- le principe de comptabilisation qui repose sur l'estimation de la probabilité (au sens "plus probable qu'improbable") d'acceptabilité de la position fiscale incertaine. Ainsi, et dès lors qu'il est plus probable à plus de 50% que les autorités fiscales n'accepteront pas le traitement fiscal appliqué, la position fiscale incertaine devra être reflétée dans les comptes en impôt exigible et/ou en impôts différés ; et
- le principe d'évaluation de la provision qui repose sur l'estimation du montant que l'entité s'attend à payer ou à recouvrer auprès de l'administration fiscale. Deux méthodes d'évaluation peuvent être retenues au cas par cas : le montant le plus probable, ou la moyenne pondérée des différents scénarios possibles.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite partiellement rétrospective, ce qui implique la comptabilisation de l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2019 et permet de ne pas procéder au retraitement de la période comparative.

Au regard d'IFRIC 23, et plus précisément suite à la prise en compte du risque de détection à 100%, le Groupe estime désormais qu'il existe des incertitudes quant à l'acceptabilité du traitement fiscal de quelques flux intragroupes spécifiques. A ce titre, les capitaux propres ont été diminués de 4,3 millions d'euros au 1er janvier 2019 en contrepartie de comptes d'impôts au bilan.

> **Amendements**

Le Groupe applique depuis le 1er janvier 2019 les autres amendements suivants :

- amendement à la norme IFRS 9 : options de remboursement anticipé avec rémunération négative.
- amendement à la norme IAS 19 : modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- amendement à la norme IAS 28 : intérêt à long terme dans une entreprise associée ou coentreprise ;
- amendement à la norme IFRS 3 : prise de contrôle par étape d'un business précédemment qualifié d'opération conjointe ;
- amendement à la norme IAS 12 : conséquences fiscales des distributions de dividendes au sens d'IFRS 9 ;
- amendement à la norme IAS 23 : coûts d'emprunt.

Tous ces amendements, applicables au 1er janvier 2019, n'ont pas d'impact significatif au 31 décembre 2019.

b) Adoption anticipée des nouvelles normes ou interprétations sur l'exercice

- Amendement aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB en septembre 2019

Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation dès 2019 l'amendement aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 publié par l'IASB en septembre 2019 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Cet amendement permet au Groupe de ne pas tenir compte des incertitudes sur le devenir des taux de référence dans l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture et/ou dans l'appréciation du caractère hautement probable du risque couvert, permettant ainsi de sécuriser les relations de couverture existantes ou à venir jusqu'à la levée de ces incertitudes.

Les dérivés de taux documentés en couverture de dettes indexées à un taux de référence sont présentés en Note 7.6. Le Groupe est en cours d'analyse des impacts liés à la modification à venir des indices de références.

c) Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les nouvelles normes publiées non appliquées par le Groupe sont les suivantes :

> **IFRS 17 : Contrats d'assurance**

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" relative à la comptabilisation et la valorisation des contrats d'assurance et qui remplacera la norme IFRS 4. En l'absence d'adoption à ce jour par l'Union Européenne et compte tenu de la décision de l'IASB de reporter d'un an, la première application serait le 1er janvier 2022.

1.2.2 Principales estimations et jugement

L'établissement des états financiers consolidés nécessite la prise en compte par la Direction du Groupe d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants du bilan ainsi que du compte de résultat.

Ces hypothèses et estimations se rapportent principalement aux notes suivantes :

	Notes
Mesure de la juste valeur de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle, des actifs acquis et des passifs pris en charge	2
Test de dépréciation des actifs	5.3
Traitement comptable des instruments financiers	7.6
Provisions pour retraite et engagements sociaux	4.1
Évaluation des impôts différés actifs	8.2
Détermination des autres provisions (garanties et litiges)	6

La Direction du Groupe revoit les hypothèses et estimations de manière continue, en fonction de son expérience et des informations considérées comme significatives au regard de son environnement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe des coûts historiques, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs des régimes de retraite et les autres éléments lorsque nécessaire. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

1.3 Faits importants

Le 19 février 2019, Tarkett et Sonae Arauco ont annoncé leur intention de cesser les activités de leur joint-venture LaminatePark GmbH & Co. KG.

Par ailleurs, le 17 avril 2019, Tarkett a annoncé des changements dans son dispositif industriel en Amérique du Nord. Ils s'inscrivent dans la stratégie du Groupe qui vise à optimiser ses opérations et à lui permettre d'être mieux positionné pour répondre aux besoins du marché nord-américain.

Au cours de l'exercice 2019, cela s'est traduit par le transfert d'activités de production vers des sites de production situés aux Etats-Unis, et par la vente d'actifs. Ces mouvements ont entraîné la fermeture de l'usine de Waterloo en Ontario (Canada) qui fabriquait des accessoires de revêtement de sol, et de l'usine de Truro en Nouvelle Ecosse (Canada), qui fabriquait des rouleaux de moquette commerciale.

Note 2 > Évolutions du périmètre de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

2.1.1 Intégration globale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les comptes des filiales ont été modifiés le cas échéant, pour des besoins d'homogénéité (avec les principes adoptés par le Groupe).

Les pertes imputables aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale sont affectées à celles-ci, même si cela a pour effet de les rendre négatives.

2.1.2 Mise en équivalence des coentreprises et des entreprises associées

La coentreprise, au sens d'IFRS 11, est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les intérêts du Groupe dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et concernent principalement les intérêts dans la coentreprise Laminate Park GmbH & Co.

Ils sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés et l'ont été uniformément dans toutes les sociétés du Groupe acquises avant le 31 décembre 2019 (Cf. Note 2.4 Évolution du périmètre).

2.2 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le *goodwill* à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit :

- à la juste valeur ; soit
- au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, qui sont généralement à la juste valeur.

Les modifications du pourcentage de détention dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres car conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les ajustements des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminés sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le *goodwill* et aucun profit et aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

Options de vente d'actions accordées aux minoritaires

Lorsque le Groupe s'engage à acquérir les intérêts minoritaires, ceux-ci ont l'option de céder au Groupe leurs actions à un terme fixe et à un prix donné qui peut être réglé en numéraire. Le Groupe consolide l'entité comme si les intérêts minoritaires avaient été acquis. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette présentée en "autres dettes" correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente dont tout changement ultérieur dans l'évaluation est comptabilisé en capitaux propres.

Au 31 décembre 2019, toutes les options de rachat ont été exercées.

2.3 Conversion des devises étrangères

La monnaie fonctionnelle de Tarkett et de ses filiales situées dans la zone euro est l'euro. Les différentes entités du Groupe gérant leurs activités de manière autonome, la monnaie fonctionnelle de ces entités situées hors de la zone euro est généralement leur monnaie locale.

Les entités situées dans la zone CEI ("Communauté des États Indépendants") ont l'euro pour monnaie fonctionnelle. L'analyse des indicateurs primaires et secondaires définis dans la norme IAS 21.9 a mené le Groupe à confirmer ce choix pour les comptes 2019.

La monnaie de présentation des comptes du groupe Tarkett est l'euro.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées dans leurs monnaies fonctionnelles respectives en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change résultant de ces transactions sont enregistrés en résultat opérationnel ou financier en fonction des postes du bilan concernés.

Certaines opérations sont couvertes par des contrats d'instruments dérivés : le traitement comptable de ces transactions est décrit en note 7.6.

Les éléments non monétaires ne sont pas réévalués en date de clôture et restent convertis selon les taux de change historiques, tandis que les éléments monétaires sont convertis selon les cours de change en vigueur à la date des états financiers.

États financiers des activités à l'étranger

À la date de clôture, les éléments du bilan liés aux activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture, et les éléments du compte de résultat au taux moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat global en réserve de conversion.

Investissements nets dans une activité à l'étranger

Quand un emprunt ou un prêt à long terme en devise étrangère est accordé à une filiale, il peut être considéré comme étant constitutif d'un investissement net dans une société étrangère. Les écarts de conversion liés à ces éléments long terme sont alors reconnus en réserves de conversion dans le résultat global.

2.4 Évolution du périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Tarkett est le suivant : (cf. note 13 donnant la liste des sociétés consolidées).

Nombre de sociétés	31 décembre 2018	Fusions	Acquisitions et créations	Liquidations	31 décembre 2019
Sociétés consolidées en intégration globale	78	(3)	2	(2)	75
Sociétés consolidées par mise en équivalence	2	-	1	-	3
Total	**80**	**(3)**	**3**	**(2)**	**78**

2.4.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2019

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

a) Acquisitions et création

En juin 2019, la société Fieldturf Tarkett a acquis la société Denus en Allemagne. La société a été renommée Tarkett Sports GmbH.

Le Groupe Tarkett a également acquis en juillet 2019, par l'intermédiaire de sa filiale Tarkett GDL, 40% des titres de FED Inc., société américaine et consolidée en mise en équivalence.

En juillet 2019, la société Tarkett Argentina a été créée en Argentine.

b) Fusions

En janvier 2019, les sociétés Tandus Centiva Inc. et Tandus Centiva US LLC ont été absorbées par la société Tarkett USA Inc.

En décembre 2019, la société L.E.R. Inc. a absorbé la société The Tennis & Track Cie.

c) Liquidations

Les sociétés Vinisin Kft et Desso Ltd ont été liquidées respectivement en août 2019 et décembre 2019.

d) Autres opérations

En mai 2019, aux Etats-Unis, Tarkett a acquis, par l'intermédiaire de sa société FieldTurf USA Inc., les actifs de la société Beyond The Turf.

En novembre 2019, le Groupe a acheté les 30% des actions des minoritaires de Tarkett Aspen. Cette opération n'a pas entraîné de changement de méthode de consolidation de la société.

2.4.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2018

a) Acquisitions

Fin 2017, Fieldturf Tarkett SAS a acquis 30% des titres de Allsports Constructions & Maintenance, société établie en Ecosse et consolidée en mise en équivalence en 2018.

Le 31 janvier 2018, Tarkett a acquis par l'intermédiaire de sa filiale Fieldturf Tarkett SAS les actifs de Grass Manufacturers Pty Limited (Grassman), un leader australien de la fabrication de pelouse synthétique.

Au 1er juillet 2018, le groupe Tarkett, par l'intermédiaire de sa filiale Fieldturf Tarkett USA Holding Inc., a acquis la société The Tennis and Track Company, société localisée aux Etats-Unis.

En septembre 2018, Tarkett USA Inc. a acquis Lexmark Carpet Mills qui fabrique des moquettes de haute qualité, principalement pour le secteur de l'hôtellerie en Amérique du Nord.

En novembre 2018, Tarkett a acquis, par le biais de la société Fieldturf Inc. certains actifs de la sociétés Thermagreen, société spécialisée dans le production et la commercialisation de matérieux en mousse de polyéthylène.

b) Fusions

En 2018, aux Pays-Bas, la société Tarkett Sport BV a absorbé Fieldturf Benelux BV et en Belgique, la société Desso NV a absorbé Tarkett Belux.

2.5 Coentreprises

Le Groupe détient des participations dans les sociétés suivantes :

- La Société AllSports Constructions & Maintenance, société établie en Écosse.
- La société FED Inc., société établie aux Etats-Unis.
- La société Laminate Park GmbH & Co KG, détenue conjointement avec le Groupe Sonae Arauco.

Note 3 > Données opérationnelles

3.1 Éléments du compte de résultat

3.1.1 Chiffre d'affaires

Appliquée à partir du 1er janvier 2018, la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients" a remplacé les normes IAS 18 "Produit des activités ordinaires" et IAS 11 "Contrats de construction" et les interprétations liées.

Cette norme comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de performance.

Conformément à cette dernière, les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle inhérent aux obligations de prestations a été transféré au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Les produits sont évalués nets des retours, ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'aide du modèle en cinq étapes défini par la norme en fonction de ses deux secteurs d'activité : les revêtements de sol et les surfaces sportives.

Activité "Revêtements de sol" :

Les contrats conclus par le groupe portent sur la fourniture de produits identifiables et distincts constituant la principale obligation de performance. Aucun contrat long terme significatif n'a été identifié. Le Groupe agit en son propre nom et non en tant que mandataire. Les conditions générales de ventes prévoient un paiement dans un délai inférieur à un an et le Groupe n'offre pas de variable de financement nécessitant une comptabilisation spécifique au regard de la norme IFRS 15. Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ses produits, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Dans le cadre de cette activité, de manière générale, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison des obligations de performance. Compte tenu de la nature des produits et des conditions générales de vente, les ventes sont enregistrées, le plus souvent à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe ou à la livraison si Tarkett est responsable du transport des produits.

Activité "Surfaces sportives" :

L'activité Surfaces Sportives est composée de la vente des produits directement aux distributeurs et la vente de contrats d'installation (incluant la fourniture des surfaces sportives). La vente directe des produits aux distributeurs suit les mêmes règles Groupe de comptabilisation de revenus que celles énoncées pour l'activité revêtements de sol. Concernant les contrats d'installation, le Groupe ne réalise pas l'installation sans la fourniture des surfaces sportives et considère la fourniture des produits et l'installation comme une seule et même obligation de performance. Les conditions générales de vente des contrats n'offrent pas de variable de financement ou de composantes de financements particulières. Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ces installations, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels".

Dans le cadre de cette activité, les produits provenant des prestations de service ou des contrats de construction sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires est reconnu à mesure que les obligations de performance sont remplies. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés. L'utilisation de la méthode du pourcentage à l'avencement nécessite la conformité à l'une des trois conditions préalables prévues par la norme IFRS 15, alinéa 35.

En application de cet alinéa de la norme, le Groupe comptabilise les produits progressivement dans la mesure où il se conforme aux deux conditions suivantes parmi les trois conditions mentionnées par la norme :

- l'actif créé par la prestation du Groupe Tarkett n'a pas d'autre utilisation que celle prévue par le contrat, et
- le Groupe a un droit exécutoire au paiement de la prestation réalisée à date.

Le chiffre d'affaires net comprend les produits provenant de la vente de biens et services déduction faite des réductions de prix et des taxes et après élimination des ventes internes au Groupe.

3.1.2 Résultat d'exploitation

a) Subventions d'investissement reçues

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan, en déduction du coût des immobilisations corporelles qu'elles ont financées. Ainsi, elles sont comptabilisées en revenu pendant la durée de vie de l'actif, réduisant la charge d'amortissement.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable qu'elles seront perçues et que le Groupe réunit les conditions de leur attribution. Elles sont portées au compte de résultat et réparties d'une manière systématique et régulière sur la durée de reconnaissance des dépenses qu'elles financent.

b) Charges

Coût de revient des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût d'achat des marchandises, le coût de revient industriel des produits fabriqués, ainsi que les coûts d'approvisionnement, de transport et de logistique.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux représentent les dépenses du département marketing et de la force de vente ainsi que les frais de publicité, de distribution, les commissions sur ventes et les pertes sur créances.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour leur inscription à l'actif, comme indiqué en note 5.2.1.

Frais généraux et administratifs

Cette rubrique comprend les salaires et les frais généraux de management et d'administration à l'exception des montants imputés à d'autres centres de coût.

c) Autres produits et charges opérationnels

Cette catégorie comprend tous les produits et charges opérationnels non directement rattachés aux autres fonctions opérationnelles, notamment les coûts opérationnels des engagements de retraite et les coûts liés à certains litiges.

3.1.3 EBITDA ajusté

L'EBITDA ajusté constitue un indicateur clé pour le Groupe lui permettant de mesurer la performance de son exploitation courante.

Il est défini en prenant le résultat d'exploitation avant dépréciations et amortissements, et en retraitant les produits et charges suivants :

- les coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe ;
- les plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs ;
- les provisions pour perte de valeur et les reprises de provisions basées uniquement sur les tests de perte de valeur réalisés par le Groupe ;
- les coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques, incluant les honoraires juridiques, les coûts d'acquisition, les honoraires de conseils et autres ajustements ;
- les dépenses liées aux paiements en actions considérés comme des éléments exceptionnels ;
- d'autres éléments ponctuels, considérés comme exceptionnels par nature.

(en millions d'euros)					Ajustements:		
	2019	**Restructuration**	**Résultat sur cession d'actifs / perte de valeur**	**Regroupements d'entreprises**	**Rémunération en actions**	**Autres**	**2019 ajusté**
Chiffre d'affaires net	**2 991,9**	**(0,0)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 991,9**
Coût de revient des ventes	(2 321,7)	12,7	(0,5)	(0,2)	0,0	2,6	(2 307,1)
Marge brute	**670,2**	**12,7**	**(0,5)**	**(0,2)**	**0,0**	**2,6**	**684,8**
Frais commerciaux	(360,9)	1,5	0,1	-	0,0	(0,1)	(359,5)
Frais de recherche et de développement	(32,8)	0,5	-	-	0,0	-	(32,3)
Frais généraux et administratifs	(184,0)	1,6	0,4	0,1	4,1	1,2	(176,7)
Autres produits et charges opérationnels	4,1	3,5	(2,2)	-	-	-	5,5
Résultat d'exploitation (EBIT)	**96,6**	**19,7**	**(2,2)**	**(0,1)**	**4,1**	**3,6**	**121,8**
Dépréciation et amortissements	158,2	-	0,0	-	-	-	158,2
EBITDA	**254,7**	**19,7**	**(2,2)**	**(0,1)**	**4,1**	**3,6**	**280,0**

En 2019, l'application de la norme IFRS 16 a généré une amélioration de l'EBITDA à hauteur de 30,5 millions d'euros. Pour rappel, en 2018, cette norme ne s'appliquait pas.

(en millions d'euros)					Ajustements:		
	2018	**Restructuration**	**Résultat sur cessions d'actifs / perte de valeur**	**Regroupements d'entreprises**	**Rémunération en actions**	**Autres**	**2018 ajusté**
Chiffre d'affaires net	**2 836,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 836,1**
Coût de revient des ventes	(2 183,7)	7,6	2,8	2,4	-	-	(2 171,0)
Marge brute	**652,4**	**7,6**	**2,8**	**2,4**	**-**	**-**	**665,2**
Frais commerciaux	(330,1)	1,0	-	-	0,1	(0,2)	(329,3)
Frais de recherche et de développement	(36,0)	0,4	-	-	-	-	(35,6)
Frais généraux et administratifs	(180,0)	1,9	0,6	2,4	4,0	1,1	(170,0)
Autres produits et charges opérationnels	0,3	0,3	-	0,3	-	-	1,0
Résultat d'exploitation (EBIT)	**106,6**	**11,2**	**3,3**	**5,1**	**4,1**	**0,9**	**131,3**
Dépréciation et amortissements	121,5	(0,7)	(3,3)	-	-	-	117,5
EBITDA	**228,1**	**10,5**	**-**	**5,1**	**4,1**	**0,9**	**248,7**

3.2 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", la segmentation du Groupe a été réalisée en fonction de son organisation de gestion interne et de ses produits.

Le Groupe s'organise, comme en 2018, en quatre segments :

- Europe, Moyen-Orient et Afrique dit "**EMEA**" ;
- Amérique du Nord ;
- Communauté des États Indépendants dit "**CEI**", Asie-Pacifique dit "**APAC**" et Amérique latine ;
- Surfaces sportives.

Certains frais ne sont pas alloués, notamment les frais de siège et la R&D Groupe.

Rappel sur le regroupement des divisions CEI et Asie Pacifique (APAC) / Amérique latine

Le *reporting* revu par le principal décideur opérationnel est organisé par division qui sont actuellement au nombre de 6: Division EMEA, Division Amérique du Nord, Division CEI, Division APAC, Division Amérique latine et Division Surfaces Sportives.

Les Divisions CEI et APAC / Amérique latine ont été regroupées pour former le Segment "CEI, APAC et Amérique latine" pour les raisons suivantes :

- Les marchés de ces Divisions présentent des caractéristiques économiques similaires (tendances de croissance des marchés concernés proches).
- Les produits vendus, les procédés de fabrication, la typologie des clients et les modes de distribution sur ces zones sont similaires.

Par ailleurs, le poids relativement faible du chiffre d'affaires et des revenus opérationnels en Asie-Pacifique/Amérique latine (moins de 10% du chiffre d'affaires net et de l'EBITDA ajusté reporté par le Groupe) a conforté l'absence de nécessité de présenter cette Division dans un segment séparé.

Par secteur opérationnel

2019			Revêtements de sol	Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
(en millions d'euros)	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	**910,4**	**825,9**	**587,4**	**668,1**	**-**	**2 991,9**
Marge brute	**240,6**	**187,9**	**114,1**	**127,5**	**0,1**	**670,2**
% du chiffre d'affaires net	26,4%	22,7%	19,4%	19,1%		22,4%
EBITDA ajusté	**105,3**	**59,9**	**85,9**	**75,2**	**(46,1)**	**280,0**
% du chiffre d'affaires net	11,6%	7,3%	14,6%	11,2%		9,4%
Ajustements	**(7,2)**	**(12,3)**	**(0,2)**	**(0,1)**	**(5,6)**	**(25,3)**
EBITDA	**98,1**	**47,6**	**85,8**	**75,1**	**(51,7)**	**254,7**
% du chiffre d'affaires net	10,8%	5,8%	14,6%	11,2%		8,5%
Résultat d'exploitation (EBIT)	**52,5**	**(28,3)**	**37,7**	**51,1**	**(16,3)**	**96,6**
% du chiffre d'affaires net	5,8%	-3,4%	6,4%	7,6%		3,2%
Investissements courants	**48,9**	**29,4**	**19,9**	**14,6**	**11,2**	**124,1**

2018			Revêtements de sol	Surfaces sportives	Frais centraux	Groupe
(en millions d'euros)	EMEA	Amérique du Nord	CEI, APAC et Amérique latine			
Chiffre d'affaires net	**908,4**	**783,6**	**580,5**	**563,6**	**-**	**2 836,1**
Marge brute	**244,0**	**191,1**	**111,5**	**105,6**	**0,2**	**652,4**
% du chiffre d'affaires net	*26,9%*	*24,4%*	*19,2%*	*18,7%*		*23,0%*
EBITDA ajusté	**97,3**	**70,2**	**74,1**	**52,8**	**(45,7)**	**248,7**
% du chiffre d'affaires net	*10,7%*	*9,0%*	*12,8%*	*9,4%*		*8,8%*
Ajustements	**(5,8)**	**(4,0)**	**(1,7)**	**(1,5)**	**(7,6)**	**(20,6)**
EBITDA	**91,5**	**66,1**	**72,4**	**51,4**	**(53,4)**	**228,1**
% du chiffre d'affaires net	*10,1%*	*8,4%*	*12,5%*	*9,1%*		*8,0%*
Résultat d'exploitation (EBIT)	**48,9**	**14,9**	**26,6**	**31,0**	**(14,8)**	**106,6**
% du chiffre d'affaires net	*5,4%*	*1,9%*	*4,6%*	*5,5%*		*3,8%*
Investissements courants	**40,1**	**41,7**	**22,2**	**12,9**	**10,4**	**127,3**

Informations sur l'activité en France et dans les autres pays significatifs

L'activité du Groupe en France est inférieure à 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2019, comme en 2018.

Les actifs non courants en France, si l'on exclut le *goodwill* non affecté issu de la fusion entre Tarkett et Sommer au début des années 2000, représentent également moins de 10 % du total des actifs non courants du Groupe en 2019 et en 2018.

Tarkett considère un seuil de 25 % du chiffre d'affaires comme significatif. Seuls les États-Unis sont supérieurs à ce seuil, avec 43 % du chiffre d'affaires consolidé en 2019 (41 % du chiffre d'affaires en 2018).

Concernant les actifs non courants, les États-Unis représentent 50 % du total des actifs non courants du Groupe au 31 décembre 2019 (50 % au 31 décembre 2018).

Tarkett n'a pas de client qui représente plus de 10 % de son chiffre d'affaires. En 2019, le client le plus significatif représente 3 % du chiffre d'affaires consolidé (3 % en 2018).

3.3 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2019	2018
Gains de cession d'actifs immobilisés	2,7	0,5
Autres produits opérationnels	21,1	12,7
Autres produits opérationnels	**23,8**	**13,2**
Pertes de cessions d'actifs immobilisés	-	-
Autres charges opérationnelles	(19,7)	(12,9)
Autres charges opérationnelles	**(19,7)**	**(12,9)**
Total autres produits et charges opérationnels	**4,1**	**0,3**

3.4 Éléments du besoin en fonds de roulement

3.4.1 Stocks

Les stocks sont évalués, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS), au plus bas du coût de revient ou de la valeur nette réalisable. Les coûts de revient des stocks fabriqués comprennent tous les coûts directs et une quote-part de frais généraux et d'amortissement des outils de production. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Matières premières et fournitures	138,9	148,0
Produits en cours	85,3	75,5
Produits finis	241,4	264,0
Echantillons	1,6	2,4
Présentoirs	-	(2,3)
Pièces de rechange et consommables	21,6	22,8
Total valeur brute	**488,8**	**510,4**
Provisions pour dépréciation de stock	(71,3)	(61,1)
Total stocks nets	**417,5**	**449,3**

Détail de la provision pour dépréciation sur stocks

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Dotation	Reprise	Impact de change	Autres	31 décembre 2019
Matières premières et fournitures	(10,4)	(5,0)	3,3	(0,1)	2,0	(10,4)
Produits en cours	(7,8)	(4,3)	5,6	(0,0)	(6,6)	(12,9)
Produits finis	(36,1)	(14,9)	11,7	(0,4)	(1,0)	(40,8)
Echantillons	(0,3)	(0,2)	0,1	(0,0)	-	(0,5)
Pièces de rechange et consommables	(6,5)	(0,6)	0,5	0,0	-	(6,6)
Total provision pour dépréciation de stock	**(61,1)**	**(25,0)**	**21,1**	**(0,5)**	**(5,6)**	**(71,3)**

Les taux de provision sur stocks sont appliqués de manière similaire sur les différentes périodes.

Le coût des matières premières s'élève à 1 223 millions d'euros en 2019 (contre 1 179 millions d'euros en 2018).

3.4.2 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont comptabilisés à leur valeur nominale facturée convertie au taux de clôture, diminuée des provisions pour créances douteuses.

Le Groupe effectue une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et utilise la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

Affacturage et titrisation des créances clients

Certaines filiales du Groupe Tarkett ont transféré sans recours des créances clients à des établissements de crédit spécialisés avec un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à l'encours cédé.

Le montant des créances décomptabilisées dont l'échéance est postérieure au 31 décembre 2019 s'élève à 138,7 millions d'euros et ne figure plus à l'actif de l'état de la situation financière.

Provisions pour créances clients

Lorsque les créances clients ne sont pas couvertes par une assurance-crédit les provisions pour couvrir le risque de non recouvrement partiel ou total des créances clients sont constituées selon la méthode des pertes attendues (cf. Note 7.1).

Les créances douteuses sont identifiées et provisionnées ainsi :

> une provision statistique, basée sur l'ancienneté des créances échues est définie de la manière suivante :

Créances échues	**Dépréciation** *(pourcentage du montant brut)*
De 61 à 180 jours	25%
De 181 à 270 jours	50%
De 271 à 360 jours	75%
De plus de 360 jours	100%

> une provision complémentaire au cas par cas en application du jugement professionnel.

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Créances sur des parties liées	11,9	8,1
Créances sur clients et comptes rattachés	264,8	360,1
Total valeur brute	**276,7**	**368,2**
Provisions pour créances douteuses	(18,1)	(17,7)
Total créances nettes	**258,5**	**350,5**

La variation de la provision pour créances douteuses s'élève à (0,4) millions d'euros et s'explique principalement de la façon suivante :

> (3,9) millions d'euros de dotation ;

> 3,4 millions d'euros de reprise ;

> 0,1 million d'euros d'effet de change.

Détail des créances échues non dépréciées

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Créances échues 0-180 jours	39,2	54,0
Créances échues 181-270 jours	1,1	1,0
Créances échues 271-360 jours	0,6	0,2
Créances échues >360 jours	1,4	0,8
Créances, procédure de faillite, affaires juridiques	1,0	1,4
Total créances échues non dépréciées	**43,3**	**57,4**

3.4.3 Autres créances

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres créances à long terme	**-**	**-**
Charges constatées d'avance	15,2	19,6
Créances d'impôt courant	27,1	24,6
TVA et autres taxes	16,3	16,9
Autres créances et actifs courants	35,1	23,0
Autres créances à court terme	**93,8**	**84,1**

3.4.4 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et autres dettes sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les dettes dont l'échéance est supérieure à un an, dont 5,5 millions d'euros au titre de produits différés, sont ramenées à leur valeur nette actuelle.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	324,0	281,5
Effets à payer	-	2,1
Fournisseurs et comptes rattachés	**324,0**	**283,6**

3.4.5 Autres dettes

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes liées au personnel	110,9	96,4
Impôt courant	22,4	13,3
TVA et autres taxes	20,6	15,7
Remises clients	41,4	39,9
Dettes diverses	39,0	27,8
Autres dettes courantes	**234,2**	**193,1**

3.5 Free cash-flow

Cet indicateur correspond à la liquidité générée par les activités opérationnelles après déduction des investissements réalisés hors acquisitions de filiales et autres variations de périmètre.

Le calcul du *free cash-flow* est défini à partir des éléments présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidés et est constitué des éléments suivants :

- flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement ;
- variation du besoin en fonds de roulement ;
- intérêts (nets) payés ;
- impôts (nets) payés ;
- divers éléments opérationnels payés ;
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- produit de la cession d'immobilisations corporelles ;
- remboursement des dettes de loyer.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16, la variation de la dette de location présentée sur la ligne "Remboursement des dettes de loyer" du tableau de flux de trésorerie est désormais comprise dans la définition du *free cash-flow*.

Free cash-flow

(en millions d'euros)	**2019**	**2018**
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du fonds de roulement (A)	258,2	218,5
Remboursement des dettes de loyer (B) [1]	(31,9)	(0,4)
Total (A+B)	**226,3**	**218,1**
Variation du besoin en fonds de roulement	190,4	(12,3)
Intérêts nets payés	(22,7)	(17,2)
Impôts nets payés	(30,5)	(25,3)
Divers éléments opérationnels payés	(11,2)	(0,7)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(124,6)	(128,2)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	3,7	1,5
Free cash-flow	**231,4**	**36,0**

(1) En 2019, règlement des loyers des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 et en 2018, règlement des loyers de location financement selon l'ancienne norme IAS 17

En 2019, la variation du besoin en fonds de roulement a notamment bénéficié de la mise en place de programmes d'affacturage et de titrisation (pour un montant de 126,3 millions d'euros à fin décembre) et de la réduction du niveau des stocks (-46,2 millions d'euros).

Note 4 > Avantages du personnel

4.1 Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents systèmes de provisions pour retraite qui dépendent des conditions juridiques, économiques et fiscales de chaque pays. Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires, les versements effectués à des régimes de retraite ou de prévoyance.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse des cotisations définies et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant le présent exercice et les exercices antérieurs.

Ces cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des prestations futures constituant un engagement futur pour le Groupe. Le risque actuariel et les risques de placement incombent alors à l'entreprise. Le calcul de l'engagement est déterminé suivant un calcul actuariel utilisant la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Ce calcul actuariel suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux, taux d'actualisation).

Lorsque les régimes à prestations définies sont partiellement ou intégralement financés par des cotisations versées à un fonds distinct ou à une compagnie d'assurances, les actifs de ces entités sont évalués à leur juste valeur.

L'obligation est alors enregistrée au bilan, déduction faite de la valeur des actifs du régime qui couvrent cette obligation.

L'évaluation de ces engagements est effectuée à la fin de chaque semestre par des actuaires indépendants conformément à la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel".

Description des régimes

Au 31 décembre 2019, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants du Groupe se trouvent aux États-Unis, en Allemagne, en Suède, au Canada, au Royaume -Uni et en Russie. Ces six pays représentent près de 93,2 % des obligations de prestation totales au titre des régimes à prestations définies.

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, les régimes de retraite du Groupe sont fermés aux nouveaux entrants et à l'accumulation des droits depuis plusieurs années. La plupart des plans au Canada sont désormais fermés. Ces régimes sont préfinancés selon les normes légales locales. En outre, le Groupe opère des régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance-vie pour certains salariés aux États-Unis. Ces plans ne sont pas couverts par des actifs de financement et sont aujourd'hui fermés.

En Suède, le régime de retraite à prestations définies est obligatoire pour les salariés nés avant 1979, selon la convention collective applicable. Les salariés nés après cette date participent au régime obligatoire à cotisations définies. En Allemagne, le Groupe offre une pension de retraite, des régimes de médailles du travail et de pré-retraite.

Par ailleurs, le Groupe offre des indemnités de fin de carrière prévues par la législation ou les accords collectifs applicables dans certains pays comme en Russie, en France et en Italie.

La duration moyenne pondérée de l'obligation est de 13 ans.

Événements spéciaux

En 2019, une opération de "*Wind-up*" a été lancée sur deux plans canadiens. L'objectif consiste à offrir aux bénéficiaires des plans le choix entre une sortie en capital ou une sortie mixte en capital et rente. Cette opération prendra fin en 2020. L'impact comptable définitif sera connu et comptabilisé au cours de l'exercice 2020.

Il n'y a pas eu d'autres évènements spéciaux majeurs survenus en 2019.

Hypothèses

La comptabilisation des valeurs actuarielles repose sur les taux d'intérêt à long terme, les prévisions d'augmentations futures des salaires et les taux d'inflation. Les principales hypothèses sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Retraites	**Autres engagements sociaux**	**Retraites**	**Autres engagements sociaux**
Taux d'actualisation pondéré	2,17%		3,10%	
Incluant:				
Etats-Unis	3,20%	3,00%	4,25%	4,25%
Allemagne	-0,30% / 0% / 0,75%		1,50%	
Suède	1,75%		2,50%	
Royaume-Uni	2,00%		2,75%	
Canada	2,55% / 2,90%		3,75%/4,00%	
Russie	6,50% / 7,50%		9,00%	
Taux d'augmentation des salaires	2,33%		2,60%	
Inflation	2,20%		2,16%	

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Ils sont arrêtés sur la base d'indices externes communément retenus comme référence :

- États-Unis : iBoxx $ 15+ year AA ;
- Zone euro : iBoxx € Corporate AA 10+ ;
- Suède : obligations de sociétés suédoises ;
- Royaume-Uni : iBoxx £ 15+ year AA ;
- Canada : obligations canadiennes AA "Mercer Yield Curve Canada" ;
- Russie : obligations russes d'Etat.

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
Montants portés au bilan *(en millions d'euros)*	**Retraites**	**Autres engagements sociaux**	**TOTAL**	**Retraites**	**Autres engagements sociaux**	**TOTAL**
Obligations de prestations	227,9	1,8	229,7	220,6	1,8	222,4
Valeur actuelle des placements	(92,9)	-	(92,9)	(92,6)	-	(92,6)
Engagement net comptabilisé au bilan	**135,0**	**1,8**	**136,7**	**128,0**	**1,8**	**129,8**

Engagements de retraites

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
Engagements de retraite *(en millions d'euros)*	**Obligations de prestations**	**Valeur actuelle des placements**	**Passif net porté au bilan**	**Obligations de prestations**	**Valeur actuelle des placements**	**Passif net porté au bilan**
Au 1er janvier	**220,6**	**(92,6)**	**128,0**	**232,1**	**(98,7)**	**133,4**
Droits accumulés durant l'année	3,6	-	3,6	3,8	-	3,8
Droits accumulés dans le passé	-	-	-	(1,1)	-	(1,1)
(Gains)/Pertes sur les régimes de retraite	3,2	-	3,2	(0,4)	-	(0,4)
Coût financier (effet de l'actualisation)	6,7	(3,2)	3,5	6,8	(3,2)	3,6
Mise à jour des autres engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	(0,1)	1,8	1,7	(0,2)	1,7	1,5
Charge/(produit) de l'exercice	**13,4**	**(1,4)**	**12,0**	**8,9**	**(1,4)**	**7,5**
Prestations payées par la société	**(4,9)**	**-**	**(4,9)**	**(5,2)**	**-**	**(5,2)**
Prestations versées sur la base du plan	**(5,7)**	**5,7**	**-**	**(10,9)**	**10,9**	**-**
Contributions des participants au régime des retraites	**0,2**	**(0,2)**	**-**	**0,2**	**(0,2)**	**-**
Cotisations employeurs	**-**	**(4,3)**	**(4,3)**	**-**	**(5,1)**	**(5,1)**
Changements dans les hypothèses démographiques	(1,2)	-	(1,2)	(1,1)	-	(1,1)
Changements dans les hypothèses financières	24,7	-	24,7	(5,5)	-	(5,5)
Changements d'expérience	(2,8)	-	(2,8)	(0,2)	-	(0,2)
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	(10,1)	(10,1)	-	4,4	4,4
Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global	**20,7**	**(10,1)**	**10,6**	**(6,8)**	**4,4**	**(2,4)**
Transfert [1]	(18,9)	12,3	(6,5)	-	-	-
Variations de périmètre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations des taux de change	**2,4**	**(2,4)**	**0,0**	**2,3**	**(2,5)**	**(0,2)**
Au 31 décembre	**227,9**	**(92,9)**	**135,0**	**220,6**	**(92,6)**	**128,0**

(1) Suite à l'annonce de la fermeture du site de Truro au Canada, les engagements de retraite du site ont été reclassés en provisions pour restructuration. Cf. note 6.1 - Provisions.

Autres engagements sociaux

	31 décembre 2019			31 décembre 2018		
Autres engagements sociaux *(en millions d'euros)*	**Obligations de prestations**	**Valeur actuelle des placements**	**Passif net porté au bilan**	**Obligations de prestations**	**Valeur actuelle des placements**	**Passif net porté au bilan**
Au 1er janvier	**1,8**	**-**	**1,8**	**2,0**	**-**	**2,0**
Droits accumulés durant l'année	-	-	-	-	-	-
Droits accumulés dans le passé	-	-	-	-	-	-
(Gains)/Perte sur les nouveaux régimes de retraite	-	-	-	-	-	-
Coût financier (effet de l'actualisation)	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1
Mise à jour des autres engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
Coûts administratifs et taxes (dépenses payées)	-	-	-	-	-	-
Charge/(produit) de l'exercice	**0,1**	**-**	**0,1**	**0,1**	**-**	**0,1**
Prestations versées aux bénéficiaires	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Prestations payées par la société	**(0,2)**	**-**	**(0,2)**	**(0,3)**	**-**	**(0,3)**
Contributions des participants au régime des retraites	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Cotisations employeurs	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Changements d'hypothèses démographiques	(0,0)	-	(0,0)	-	-	-
Changements dans les hypothèses financières	0,1	-	0,1	(0,1)	-	(0,1)
Changements d'expérience	(0,1)	-	(0,1)	-	-	-
Revenus financiers des placements effectués (excluant les produits d'intérêt)	-	-	-	-	-	-
Coût/(produit) total des pensions reconnu dans le résultat global	**0,0**	**-**	**0,0**	**(0,1)**	**-**	**(0,1)**
Variations de périmètre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations des taux de change	**0,0**	**-**	**0,0**	**0,1**	**-**	**0,1**
Au 31 décembre	**1,8**	**-**	**1,8**	**1,8**	**-**	**1,8**

Allocation des actifs du régime par nature de placement

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actions	34,7%	36,7%
Obligations	47,0%	39,2%
Contrats d'assurance	12,1%	14,0%
Trésorerie et équivalent de trésorerie (liquidité)	3,8%	7,1%
Immobilier	2,4%	3,0%

Sensibilité sur le taux d'actualisation

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Augmentation de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(15,0)	(13,5)
Diminution de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	16,4	14,9

Sensibilité sur le taux d'inflation

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Augmentation de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	6,0	4,8
Diminution de 50 points de base		
Augmentation/(Diminution) des obligations de prestations	(5,2)	(4,4)

Prestations à verser lors des 5 prochaines années

Les prestations qui devront être versées dans les cinq prochaines années au titre des plans de retraites et assimilés sont estimées comme suit :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
2019	-	11,8
2020	11,9	11,0
2021	12,1	11,2
2022	11,7	11,1
2023	11,2	11,4
2024	11,1	-
TOTAL	**58,0**	**56,5**

4.2 Charges de personnel et rémunération des dirigeants

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Rémunérations et salaires	(718,1)	(668,6)
Charges de retraites	(6,8)	(2,3)
Coût de personnel total	**(724,9)**	**(670,9)**
Nombre moyen d'employés	12 950	12 907

Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction et les membres du Conseil de surveillance.

Les principaux dirigeants ont reçu les rémunérations suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Avantages du personnel à court terme	6,0	6,2
Avantages postérieurs à l'emploi	-	0,1
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	0,8	0,9
Paiements fondés sur des actions	0,9	3,2
Total	**7,7**	**10,4**

Les montants des rémunérations allouées comprennent leurs salaires, jetons de présence et des avantages en nature.

4.3 Paiement en actions

Le Groupe met régulièrement en place des plans d'attribution d'actions gratuites. À la date d'attribution des droits, le Groupe détermine la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés dans le cadre des paiements fondés sur des actions. Cette juste valeur est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. À chaque clôture, le montant est ajusté de telle sorte que le montant comptabilisé in fine repose sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition.

Concernant les 3 plans en cours, les actions ordinaires seront attribuées aux bénéficiaires à l'issue d'une période dite d'acquisition de deux ans. L'attribution est conditionnée au respect d'une condition de performance économique (basée sur le plan à 3 ans du Groupe), ainsi que d'une condition de présence des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'attribution. Les plans LTIP 2018 et 2019 sont également conditionnés à une condition de performance de marché.

En 2019, le plan LTIP 2016 s'est traduit par l'attribution de 116 944 actions.

	LTIP 2017	LTIP 2018	LTIP 2019
Date d'attribution	25 septembre 2017	25 juillet 2018	24 juin 2019
Fin de la période d'attribution	30 juin 2020	30 juin 2021	30 juin 2022
Nombre d'actions	228 765	271 417	324 270
Valeur estimée à la date de mise en place du plan *(en euros)*	37,00	19,85	19,74
Estimation au 31 décembre 2019 du nombre d'actions à livrer	114 383	135 709	324 270
Modalité de règlement		Distribution d'actions	
Charges 2019 *(en millions d'euros)*	(1,3)	(1,0)	(1,3)
Charges 2018 *(en millions d'euros)*	(2,0)	(1,2)	-
Charges 2017 *(en millions d'euros)*	(1,4)	-	-

Note 5 > Immobilisations incorporelles et corporelles

5.1 Écart d'acquisition (goodwill)

Pour l'évaluation du *goodwill*, Tarkett applique la norme IFRS 3 révisée (voir note 2.2), excepté pour les acquisitions comptabilisées avant le 31 décembre 2009, pour lesquelles la norme IFRS 3 2004 s'appliquait.

Le *goodwill* négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le *goodwill* est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en note 5.3) ou en cas d'événement pouvant laisser penser qu'une perte de valeur a pu survenir.

Le *goodwill* est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

S'agissant des entreprises associées, la valeur comptable du *goodwill* est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée.

Evolution du goodwill

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Valeur nette comptable en début de période	662,0	510,5
Goodwill sur acquisitions de la période	1,7	132,4
Ajustement à la comptabilisation initiale du goodwill	(21,8)	-
Impact des effets de change	8,7	19,1
Valeur nette comptable en fin de période	**650,6**	**662,0**

La variation s'explique principalement par l'acquisition sur la période des actifs de Beyond The Turf, un impact change lié à l'évolution de la parité entre l'euro et le dollar américain et la mise à jour du *goodwill* de Lexmark.

Pour rappel, le 1er Octobre 2018, le groupe a finalisé l'acquisition de Lexmark Carpet Mills aux Etats-Unis. Lexmark est spécialisé dans la fabrication de moquettes de haute qualité, principalement pour le secteur de l'hôtellerie en Amérique du Nord.

En 2018, le chiffre d'affaires de la société Lexmark s'est élevé à 101 millions d'euros et le résultat d'exploitation à 16 millions d'euros (données non auditées). Le chiffre d'affaires consolidé au 4ème trimestre 2018 est de 24 millions d'euros, et le résultat d'exploitation de 1 million d'euros.

La contrepartie transférée s'élève à 222,6 millions d'euros et comprend le remboursement de la dette de Lexmark d'une valeur de 104,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, l'écart d'acquisition sur Lexmark s'élève à 112,9 millions d'euros et se décompose comme suit :

Evolution de l'écart d'acquistion de Lexmark

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Variation de la période	Effet de change	31 décembre 2019
Contrepartie transférée (+)	222,6	0,3	4,3	227,2
Juste valeur sur actifs nets identifiés (-)	94,4	18,2	1,8	114,3
Total écart d'acquisition comptabilisé	**128,2**	**(17,8)**	**2,5**	**112,9**

Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2019 est définitif.

Ce *goodwill* s'explique principalement par :

- des technologies et du savoir-faire spécifiques ;
- des parts de marché dans les segments de l'hôtellerie et de la moquette commerciale aux États-unis ;
- des synergies de vente et de logistique sont attendues et s'appuient sur des ventes croisées des produits Lexmark et Tarkett.

Par ailleurs, le 31 janvier 2018, Tarkett a acquis par l'intermédiaire de sa filiale FieldTurf Tarkett SAS les actifs de Grass Manufacturers Pty Limited (Grassman), un leader australien de la fabrication de pelouse synthétique. L'acquisition de Grassman permet d'étendre la présence de FieldTurf sur le marché australien, en particulier dans le domaine du hockey, du tennis et des aménagements paysagers, en complément des activités pour le football et le rugby. Cette acquisition offrira également une plateforme solide pour soutenir les constructeurs et installateurs de terrains à travers toute l'Australie.

Au 31 décembre 2019, l'écart d'acquisition sur Grassman s'élève à 3,9 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

Evolution de l'écart d'acquistion de Grassman

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Variation de la période	Effet de change	31 décembre 2019
Contrepartie transférée (+)	9,3	-	0,1	9,4
Juste valeur sur actifs nets identifiés (-)	1,5	3,9	-	5,5
Total écart d'acquisition comptabilisé	**7,8**	**(3,9)**	**0,1**	**3,9**

Le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé au 31 décembre 2019 est définitif.

5.1.1 Répartition du *goodwill* entre les différentes UGT

Au 31 décembre, au sein du segment EMEA, suite à l'arrêt de l'activité laminé portée essentiellement par la joint-venture LaminatePark GmbH & Co. KG., l'UGT Laminé a été regroupée avec l'UGT Bois.

Par ailleurs, en Amérique du Nord, suite à une nouvelle organisation mise en place en fin d'année, à la mutualisation des forces de ventes et de l'ensemble des fonctions support des UGT Commercial (hors moquette) et Tandus & Centiva, ces dernières ont été regroupées dans une nouvelle UGT Commercial et hôtellerie.

Toutes les UGT ont été testées de façon indépendante avant leur fusion ou regroupement, le cas échéant.

La répartition du *goodwill* entre les différentes UGT est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur brute**	**Valeur nette**
Résilient & divers	70,4	69,8	70,4	69,8
Moquette	33,5	33,5	33,5	33,5
Bois [1]	-	-	-	-
Laminé [1]	n/a	n/a	-	-
EMEA	**103,9**	**103,3**	**103,9**	**103,3**
Commercial (hors moquette) [2]	n/a	n/a	*72,8*	*55,8*
Tandus & Centiva [2]	n/a	n/a	*312,9*	*312,9*
Commercial et hôtellerie [2]	375,0	358,0	-	-
Résidentiel	-	-	-	-
Amérique du Nord	**375,0**	**358,0**	**385,7**	**368,7**
CEI	96,5	95,5	96,5	95,5
APAC	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)
Amérique latine	0,1	0,1	0,1	0,1
CEI, APAC et Amérique latine	**96,6**	**95,6**	**96,6**	**95,6**
Pistes d'athlétisme	40,0	34,4	39,1	33,4
Gazon synthétique & autres	59,9	59,3	61,4	61,0
Surfaces sportives	**99,9**	**93,7**	**100,5**	**94,4**
Total *goodwill*	**675,4**	**650,6**	**686,7**	**662,0**

(1) L'UGT "Laminé" a été regroupée dans l'UGT "Bois" en 2019
(2) Les UGT "Commercial (hors moquette)" et "Tandus & Centiva" ont été fusionnées dans l'UGT "Commercial et hôtellerie" en 2019

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

5.2.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Selon IAS 38, les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés, sauf lorsque les conditions requises sont remplies pour l'inscription à l'actif des frais de développement.

Brevets

Les brevets sont présentés nets des amortissements et éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts capitalisés correspondent principalement aux frais de conseil juridique. Les brevets sont amortis dès leur date de dépôt de façon linéaire sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation estimée et les dates d'échéance de ces brevets.

Licences informatiques

Les licences informatiques sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés dès leur date de disponibilité de façon linéaire :

- brevets et marques : sur la durée la plus courte entre la durée de vie du brevet ou sa durée d'utilisation ;
- coûts de développement : 3 - $6^{2/3}$ ans ;
- logiciels informatiques : 3 - 5 ans.

5.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Coût d'acquisition

Le coût des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les autres coûts directement attribuables pour disposer du bien dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même, comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre directe, l'estimation initiale, le cas échéant, des coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilisation différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Dépenses ultérieures

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont capitalisées et enregistrées comme un actif distinct s'il est probable qu'il y aura des avantages économiques associés à cet élément qui iront au Groupe, alors que les dépenses de maintenance et de réparation sont généralement enregistrées en charges au cours de la période où elles sont encourues.

Amortissements

En fonction de l'usage économique de l'immobilisation, les méthodes d'amortissement linéaire se situent dans les fourchettes de durées d'utilisations suivantes :

- Immeubles : 20-30 ans ;
- Machines et équipements : $6^{2/3}$ - 10 ans ;
- Cylindres d'impression : 2 ans ;
- Autres équipements et fournitures : 3-5 ans.

IFRS 16 - Contrats de location

Les droits d'utilisation qui en résultent sont enregistrés en immobilisations corporelles et ventilés par catégorie pour le montant correspondant à la valeur actualisée des loyers, ajustés le cas échéant, des paiements d'avance.

Pour rappel, l'ensemble des principes et méthodes comptables retenues par le Groupe sont présentés dans la note 1.2.

La répartition des valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles est la suivante :

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Frais de recherche et développement	4,1	5,1
Brevets	9,6	11,2
Marques	27,7	29,1
Licences informatiques	22,8	24,9
Autres immobilisations incorporelles	69,1	51,6
Acomptes sur immobilisations	22,2	11,4
Immobilisations incorporelles	**155,6**	**133,3**
Biens et immeubles	269,4	197,0
dont droit d'utilisation biens et immeubles	*73,7*	-
Matériels et équipements	235,8	230,7
dont droit d'utilisation matériels et équipements	*15,9*	-
Equipements loués	-	2,9
Acomptes sur immobilisations	102,1	84,2
Immobilisations corporelles	**607,3**	**514,8**

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coût d'acquisition *(en millions d'euros)*	**31 décembre 2018**	**Impact IFRS 16 au 1er janvier 2019**	**Acquisition**	**Cession**	**Changement de périmètre**	**Transfert**	**Variation des taux de change**	**31 décembre 2019**
Frais de recherche et développement	16,3	-	0,7	-	-	0,0	0,7	17,7
Brevets	141,0	-	0,7	(0,1)	(0,0)	(1,4)	2,7	142,8
Marques	55,2	-	0,0	-	-	1,6	0,8	57,6
Licences informatiques	146,0	-	7,1	(10,2)	-	6,5	0,7	150,1
Autres immobilisations incorporelles	68,2	-	0,4	(0,0)	-	14,7	1,4	84,6
Acomptes sur immobilisations	11,4	-	15,1	-	0,0	(4,5)	0,3	22,3
Immobilisations incorporelles	**438,1**	**-**	**23,9**	**(10,3)**	**-**	**17,0**	**6,6**	**475,1**
Biens et immeubles	529,5	84,5	17,6	(3,9)	-	9,3	3,6	640,7
dont droit d'utilisation biens et immeubles	*0,5*	*84,5*	*8,8*	*(0,7)*	-	*(0,0)*	*1,1*	*94,2*
Matériels et équipements	1 404,1	16,1	32,7	(26,9)	-	11,1	8,4	1 445,5
dont droit d'utilisation matériels et équipements	*7,7*	*16,1*	*6,2*	*(1,3)*	-	*(0,0)*	*0,1*	*28,9*
Acomptes sur immobilisations	84,2	-	65,5	(0,2)	-	(47,7)	0,3	102,1
Immobilisations corporelles	**2 017,8**	**100,7**	**115,9**	**(31,0)**	**-**	**(27,3)**	**12,3**	**2 188,3**

Amortissements et pertes de valeur cumulés *(en millions d'euros)*	**31 décembre 2018**	**Impact IFRS 16 au 1er janvier 2019**	**Dotation**	**Cession / reprise**	**Changement de périmètre**	**Transfert**	**Variation des taux de change**	**31 décembre 2019**
Frais de recherche et développement	(11,2)	-	(2,0)	-	-	-	(0,4)	(13,6)
Brevets	(129,7)	-	(0,9)	0,1	-	-	(2,6)	(133,1)
Marques	(26,1)	-	(3,5)	-	-	-	(0,5)	(29,9)
Licences informatiques	(121,1)	-	(15,1)	10,1	-	(0,2)	(0,8)	(127,2)
Autres immobilisations incorporelles	(16,7)	-	(10,9)	0,0	-	12,4	(0,4)	(15,6)
Immobilisations incorporelles	**(304,8)**	**-**	**(32,4)**	**10,2**	**-**	**12,1**	**(4,6)**	**(319,5)**
Biens et immeubles	(332,3)	-	(40,7)	3,2	-	0,1	(1,7)	(371,3)
dont droit d'utilisation biens et immeubles	*(0,3)*	-	*(20,3)*	*0,2*	-	-	*0,0*	*(20,5)*
Matériels et équipements	(1 170,5)	-	(85,6)	26,5	-	26,3	(6,3)	(1 209,7)
dont droit d'utilisation matériels et équipements	*(5,2)*	-	*(8,9)*	*1,2*	-	*0,1*	*(0,2)*	*(13,0)*
Immobilisations corporelles	**(1 502,8)**	**-**	**(126,3)**	**29,6**	**-**	**26,4**	**(8,0)**	**(1 581,0)**

5.3 Dépréciation des actifs

5.3.1 Actifs non financiers

Test annuel de dépréciation

Le *goodwill* et les autres actifs incorporels non amortissables font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que financiers et impôts différés, sont examinées afin d'apprécier s'il existe un indice de perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

Impact de la norme IFRS 16 dans le test annuel de dépréciation :

Le Groupe applique la mesure de simplification transitoire :

- les droits d'utilisation sont compris dans la base d'actifs testée ;
- la valeur comptable de la dette de location est déduite de cette base d'actifs ;
- les loyers sont pris en compte dans les flux futurs de trésorerie.

Les unités génératrices de trésorerie

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les actifs sont testés au niveau d'unités génératrices de trésorerie ("UGT") qui sont le reflet de l'organisation sectorielle du Groupe et de son offre produits. L'écart d'acquisition a été alloué aux unités génératrices de trésorerie.

Méthodologie de dépréciation d'actifs

Le Groupe analyse les flux futurs de trésorerie, issus des dernières prévisions, sur une période de trois ans, correspondant à la meilleure estimation d'un cycle complet d'activité. Celles-ci ont été établies en tenant compte des variations affectant à la fois les prix de vente, les volumes et les coûts des matières premières. Au-delà des trois ans, le Groupe détermine une année normative calculée en prolongeant la troisième année en prenant comme hypothèse une stabilité du chiffre d'affaires et du taux de marge, un besoin en fond de roulement et des investissements de renouvellement normatifs déterminés sur la base de constats historiques. Cette année normative est ensuite projetée à l'infini selon la méthode de Gordon Shapiro.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, intégrant une prime de risque de marché et une prime de risque spécifique du secteur et d'une prime de risque pays.

Le taux d'actualisation est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Les hypothèses retenues pour 2019 sont les suivantes :

	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance à l'infini
EMEA	7,59%	2,0%
Amérique du nord	7,59%	2,0%
CEI	10,04%	4,0%
APAC	8,20%	4,0%
Amérique latine	9,90%	4,0%
Surfaces sportives	7,59%	2,0%

Hypothèses opérationnelles

Pour chaque UGT, les hypothèses opérationnelles qui ont été jugées clé par le Groupe sont les suivantes :

- évolution des marchés sur lesquels interviennent ces UGT, sur la base d'estimations internes, si possible supportées par des prévisions externes si celles-ci existent sur les segments/ produits concernés ;
- évolution de l'activité du Groupe au sein de ses différents marchés ;
- hypothèse générale de stabilité de la balance d'inflation (prix d'achat stables, ou si variation considérée, compensation totale par une évolution des prix de vente permettant d'équilibrer l'impact en valeur) ;
- mise en place continue des plans de productivité pour les usines intervenant sur ces UGT afin d'en améliorer la rentabilité ;
- ainsi que l'EBITDA, résultant de la combinaison des facteurs évoqués ci-dessus.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité à une variation des hypothèses clés a été réalisée sur trois hypothèses :

- le taux d'actualisation (CMPC) ;
- le taux de croissance à l'infini ;
- l'EBITDA.

Les variations de 50 points de base du taux d'actualisation et du taux de croissance sont des variations raisonnablement possibles pour notre Groupe. Le Groupe intervient sur un grand nombre de pays, avec un équilibre entre trois zones principales (EMEA, Amérique du Nord et CEI / APAC / Amérique latine). Nous estimons que les évolutions économiques de ces zones peuvent s'atténuer entre elles, comme cela a d'ailleurs pu être démontré par le passé.

En 2019, la combinaison d'une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base et d'une baisse du taux de croissance à l'infini de 50 points de base n'aboutirait pas à la comptabilisation de perte de valeur.

Par ailleurs, une baisse de 100 points de base de l'EBITDA, hypothèse clé pour le Groupe, ne conduirait pas à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Pertes de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la dépréciation du *goodwill* puis aux autres actifs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un *goodwill* ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5.3.2 Actifs financiers non dérivés

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur en contrepartie du résultat, est évalué à chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a une possibilité qu'il soit déprécié.

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur par rapport au coût entraîne une dépréciation en compte de résultat. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est égale à la différence entre la valeur comptable à l'origine et la juste valeur, moins les pertes de valeurs précédemment reconnues et comptabilisées dans le résultat.

La perte de valeur d'un actif financier mesuré au coût amorti est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt initial de l'actif.

Test de dépréciation

En 2019, aucune perte de valeur n'a été enregistrée. En 2018, une perte de valeur de 2,8 millions d'euros avait été enregistrée et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Amérique du Nord	-	(2,8)
TOTAL	**-**	**(2,8)**

5.4 Engagements de location

Au 31 décembre 2019, les engagements de location concernent les contrats non retraités suite à l'application de la norme IFRS 16, à savoir principalement :

- les contrats considérés comme de faible valeur conformément aux dispositions prévues au paragraphe 5 de la norme IFRS 16 ;
- les contrats de service ne répondant pas à la définition d'un contrat de location au sens d'IFRS 16.

Les paiements minimaux au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les loyers minimaux futurs dus en vertu de contrats de location simple non résiliables avant un an, sont précisés ci-après :

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Moins d'un an	2,3	28,1
Entre 1 et 5 ans	3,0	69,9
A plus de 5 ans	0,0	16,2
Total paiements minimaux futurs	**5,3**	**114,2**

Réconciliation des engagements hors bilan et de la dette de location au 1er janvier 2019

Au 31 décembre 2018, les engagements de location du Groupe concernaient principalement des immeubles, véhicules, du matériel informatique et des logiciels ainsi que des bureaux. Ces engagements s'élèvaient au 31 décembre 2018 à 114,2 millions d'euros.

La différence entre ce montant et la dette sur contrats de location selon IFRS 16 est due aux éléments suivants :

- la dette sur contrat de location n'intègre pas les contrats déjà signés au 31 décembre 2018 mais pour lesquels la date de prise d'effet est postérieure au 1er janvier 2019, contrairement aux engagements hors bilan ;
- la dette sur contrat de location n'intègre pas les contrats de location dont la durée initiale est égale ou inférieure à un an, en vertu des dispositions dérogatoires du paragraphe 5 (a) de la norme IFRS 16, contrairement aux engagements hors bilan ;
- la dette sur contrat de location n'intègre pas les contrats de location dont l'actif sous-jacent est considéré de faible valeur, en vertu des dispositions dérogatoire du paragraphe 5 (b) de la norme IFRS 16, contrairement aux engagements hors bilan ;
- l'estimation de la durée de certains contrats de location selon la norme IFRS 16 peut différer de celle des engagements hors bilan : il s'agit des contrats pour lesquels le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement ou de résiliation anticipée, le cas échéant ;
- l'effet d'actualisation de la dette sur contrats de location ne s'applique pas aux engagements hors bilan.

Réconciliation des engagements hors bilan et de la dette de location au 1er janvier 2019

(en millions d'euros)	**1er janvier 2019**
Engagements hors bilan au titre des contrats de location simples au 31 décembre 2018	114,2
Contrats de location signés au 31 décembre 2018 avec prise d'effet au 1er janvier 2019	4,0
Contrats de services (et part de services dans les contrats de location)	(2,0)
Exemption pour les contrats de location à court terme *(inférieur ou égal à 12 mois)*	(0,7)
Exemption pour les contrats de location de faible valeur *(inférieur ou égal à 5 000 euros ou dollars)*	(1,0)
Effets des options de renouvellement ou de résiliation par anticipation retenues	0,0
Autres	0,2
Dette de location brute au 1er janvier 2019	**114,7**
Effet de l'actualisation	(14,0)
Dette de location au 1er janvier 2019	**100,7**

5.5 Impact des exceptions mentionnées par la norme IFRS 16

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme IFRS 16 - Contrats de location, en maintenant en charges opérationnelles les charges opérationnelles locatives dont la durée du contrat de location à la date de prise d'effet est inférieure ou égale à 12 mois et les charges de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros ou 5 000 dollars.

Ces charges de location s'élèvent au 31 décembre 2019 respectivement à 2,9 millions d'euros et 0,8 millions d'euros.

(en millions d'euros)	**< ou égal à 5 K€ / K$**	**< ou égal à 12 mois**	**Total**
Coût de revient des ventes	(0,3)	(2,6)	(2,9)
Frais commerciaux	(0,1)	(0,1)	(0,3)
Frais de recherche et de développement	-	(0,0)	(0,0)
Frais généraux et administratifs	(0,4)	(0,1)	(0,5)
Autres charges opérationnelles	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	**(0,8)**	**(2,9)**	**(3,7)**

Note 6 > Provisions

6.1 Provisions

Les provisions proviennent principalement des risques juridiques et fiscaux, des litiges et autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue pouvant être estimée de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les sorties de trésorerie futures sont actualisées.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont reprises lorsque nécessaire.

Une provision pour garanties est comptabilisée au moment de la vente des biens correspondants. Elle repose sur les données historiques des garanties. Par ailleurs, en cas de risques spécifiques sur des biens identifiés, une provision complémentaire peut être comptabilisée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou a fait l'objet d'une annonce publique. Les pertes d'exploitation futures ne sont pas provisionnées.

Evolution des provisions

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	31 décembre 2019
Provisions pour garanties	3,1	0,8	(0,1)	(0,0)	-	0,0	3,8
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	(0,0)	-
Provisions pour réclamations & litiges	2,3	2,2	(1,6)	-	-	(0,0)	2,9
Autres provisions	7,6	2,1	(3,3)	-	(3,0)	-	3,4
Provisions pour impôt complémentaire	0,1	-	(0,0)	-	-	0,0	0,1
Provisions financières [1]	33,3	2,4	(6,0)	-	-	0,6	30,3
Total Long Terme	**46,4**	**7,5**	**(11,1)**	**(0,0)**	**(3,0)**	**0,7**	**40,5**
Provisions pour garanties	18,9	5,3	(8,5)	(0,0)	(2,0)	0,3	14,1
Provisions pour restructuration	1,3	5,3	(0,7)	0,0	13,6	0,0	19,5
Provisions pour réclamations & litiges	11,0	5,7	(4,7)	-	2,0	0,1	14,1
Autres provisions	0,2	0,1	(0,1)	-	-	0,0	0,2
Total Court Terme	**31,4**	**16,5**	**(13,9)**	**0,0**	**13,6**	**0,4**	**48,0**
Total des Provisions	**77,8**	**23,9**	**(25,1)**	**0,0**	**10,6**	**1,1**	**88,4**

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Transfert	Impact de change	31 décembre 2018
Provisions pour garanties	3,7	0,5	(1,1)	-	-	-	3,1
Provisions pour restructuration	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour réclamations & litiges	2,9	0,1	(0,5)	-	-	(0,2)	2,3
Autres provisions	5,2	-	(0,6)	-	3,0	-	7,6
Provisions pour impôt complémentaire	1,2	-	(1,1)	-	-	-	0,1
Provisions financières [1]	36,7	-	(5,0)	-	-	1,6	33,3
Total Long Terme	**49,7**	**0,6**	**(8,3)**	**-**	**3,0**	**1,4**	**46,4**
Provisions pour garanties	19,1	6,1	(5,9)	-	(1,0)	0,6	18,9
Provisions pour restructuration	2,0	-	(0,7)	-	-	-	1,3
Provisions pour réclamations & litiges	8,1	5,5	(3,5)	(0,2)	1,0	0,1	11,0
Autres provisions	0,2	-	-	-	-	-	0,2
Total Court Terme	**29,4**	**11,6**	**(10,1)**	**(0,2)**	**-**	**0,7**	**31,4**
Total des Provisions	**79,1**	**12,2**	**(18,4)**	**(0,2)**	**3,0**	**2,1**	**77,8**

(1) Le compte "Provisions financières" comprend principalement la provision comptabilisée par la société Domco Products Texas Inc pour couvrir les litiges relatifs à l'amiante.

6.2 Passifs éventuels

Litige amiante

Aux États-Unis, le Groupe fait l'objet de recours judiciaires par des tiers relatifs à des préjudices corporels liés à l'amiante. Les coûts anticipés des poursuites en cours ou à venir sont couverts par les assurances du Groupe, par des garanties de passif accordées par des tiers, et par des provisions que la Direction, sur la base des conseils et informations fournis par ses avocats, considère comme suffisantes.

Note 7 > Financements et instruments financiers

7.1 Principes comptables

Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, à l'exception des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour lesquels les coûts de transaction, lorsqu'ils sont engagés, sont comptabilisés en résultat.

Sous IFRS 9, tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) doivent être comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cependant, IFRS 9 introduit une option exerçable de manière irrévocable à l'origine, investissement par investissement, permettant de comptabiliser les placements en instruments de capitaux propres en juste valeur par autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat, même en cas de cession. Seuls les dividendes restent comptabilisés en résultat.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie sont représentatifs du paiement de principal et d'intérêts (SPPI) sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties obtenues. Lors de la comptabilisation initiale de ces actifs financiers non courants, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'évènements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance.

Pour les créances commerciales, le Groupe effectue une revue de ses créances clients de manière individuelle en tenant compte de la probabilité de défaut des contreparties ainsi que du niveau de couverture de ces créances et utilise la méthode simplifiée prévue par IFRS 9 consistant à provisionner les pertes attendues sur la maturité résiduelle des créances.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes liées à l'exploitation. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur que celle-ci soit positive ou négative. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Mais, lorsque les instruments dérivés remplissent les conditions d'application de la comptabilité de couverture, les instruments dérivés sont qualifiés, soit de couverture de juste valeur (FVH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan, soit de couverture de flux de trésorerie (CFH) lorsqu'ils couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables.

Les instruments dérivés participant d'une relation de couverture sont documentés sur la base de la valeur intrinsèque pour les options de change et de taux d'intérêt, et sur la base de la composante cours au comptant pour les contrats à terme.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de changle et de taux qualifiés de couverture de juste valeur (FVH) sont enregistrées en résultat. La valeur des éléments couverts est ajustée des variations de juste valeur attribuables au risque couvert et la contrepartie est également enregistrée en résultat.

Les variations de juste valeur relatives à la portion efficace des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (CFH) sont comptabilisées dans le résultat global des capitaux propres. Le résultat de ces couvertures est comptabilisé en compte de résultat de manière symétrique au risque couvert.

La valeur temps des options de change et de taux d'intérêt est assimilée à un coût de la couverture. Les variations de valeur temps constatées au cours de la vie de l'option sont comptabilisées en contrepartie des autres éléments du résultat global. La prime initiale de l'option est (i) soit recyclée en résultat au moment où la transaction couverte impacte le résultat lorsque l'élément couvert est lié à une transaction, (ii) soit amortie en résultat sur la durée de la couverture lorsque l'élément couvert est lié à une période de temps.

Les variations de valeur du report déport des contrats à terme documentés en couverture sont comptabilisées en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme, les OPCVM monétaires et les autres placements de trésorerie ayant une échéance inférieure à trois mois à l'origine et un risque négligeable de variation de valeur.

7.2 Résultat financier

Le résultat financier net comprend notamment les charges d'intérêt à payer sur les emprunts enregistrés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les effets des couvertures associées.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents, les charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés, les pertes et gains de change, les pertes de valeur sur actifs financiers et les dividendes qui sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Intérêts sur les prêts et sur les équivalents de trésorerie	1,1	0,7
Autres produits financiers	0,2	0,3
Total produits financiers	**1,3**	**1,0**
Intérêts sur dettes financières	(18,8)	(15,2)
Charges financières liées aux contrats de location	(4,2)	(0,2)
Frais de commissions sur dettes et services financiers	(4,8)	(3,5)
Frais de souscription d'emprunts et de renégociation de la dette	(1,1)	(1,0)
Charges financières d'actualisation sur retraites et assimilés	(5,3)	(5,1)
Pertes et gains de change	0,5	(4,8)
Pertes de valeurs sur actifs financiers	(0,1)	-
Variation de valeur des instruments dérivés de taux de couverture de la dette	(5,8)	(1,2)
Autres charges financières	(0,7)	(0,1)
Total charges financières	**(40,1)**	**(31,1)**
Résultat financier	**(38,8)**	**(30,1)**

7.3 Endettement net - emprunts et dettes portant intérêts

7.3.1 Endettement Net

L'endettement net est défini par l'addition des emprunts et dettes portant intérêts, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts correspondent à toute obligation de remboursement des fonds reçus ou levés qui sont passibles de remboursement et d'intérêts. Ils comprennent également les dettes sur les contrats de location financement.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	A long terme	**A court terme**	**A long terme**	**A court terme**
Emprunts bancaires	57,2	3,6	240,9	0,7
Placements privés	612,1	-	595,5	-
Autres emprunts	1,8	-	0,2	0,9
Découverts bancaires	-	7,2	-	7,8
Contrats de location [1]	2,5	0,8	2,5	0,8
Emprunts et dettes portant intérêts	**673,6**	**11,6**	**839,1**	**10,2**
Total emprunts et dettes portant intérêts	**685,2**		**849,3**	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(137,7)		(95,7)	
Endettement net avant application d'IFRS 16 [1]	**547,5**		**753,6**	
Contrats de location [2]	66,6	22,7	-	-
Endettement net [2]	**636,8**		**753,6**	

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 - location financement.
(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17).

La variation de l'endettement net durant l'exercice tient essentiellement aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, à la réduction du besoin en fonds de roulement, ainsi qu'à la cession sans recours de certains encours clients dans certaines filiales.

En juin 2019, Tarkett a conclu une ligne d'affacturage sans recours pour certaines filiales européennes et australiennes, et une ligne de titrisation sans recours pour certaines filiales américaines. En conséquence, la ligne antérieure de cession de créances avec recours de droits français, allemand et espagnol de 50,0 millions d'euros, qui n'était pas utilisée, a été résiliée.

Au 31 décembre 2019, Tarkett utilise ses lignes d'affacturage et de titrisation sans recours à hauteur de 101,2 millions d'euros et 28,2 millions de dollars US.

L'ensemble des emprunts et dettes portant intérêt sont non garantis et comprennent principalement :

- un "Schuldschein" de 144,0 millions d'euros et 26,5 millions de dollars US conclu en juin 2019 et arrivant à échéance en juin 2026 pour 51,0 millions d'euros, en juin 2025 pour 45,0 millions d'euros et en juin 2024 pour le reste ;
- un "Schuldschein" de 252,5 millions d'euros et 50,0 millions de dollars US conclu en avril 2017 et arrivant à échéance en avril 2024 pour 150,5 millions d'euros et en avril 2022 pour le reste ;
- un "Schuldschein" de 147,5 millions d'euros conclu en juin 2016 et arrivant à échéance en juin 2023 pour 91,0 millions d'euros et en juin 2021 pour 56,5 millions d'euros, et dont les précédentes tranches à taux variable ont été remboursées au moyen du Schuldschein de juin 2019 ;
- un crédit syndiqué renouvelable multidevises d'une capacité de 700,0 millions d'euros souscrit en mai 2019 pour une durée de cinq ans avec deux options d'extension pour une année supplémentaire, et qui au 31 décembre 2019 est utilisé à hauteur de 53,4 millions d'euros.

7.3.2 Détails des prêts et emprunts

31 décembre 2019 *(en millions d'euros)*	Devise de tirage	Taux d'intérêt	TOTAL	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/20	2 ans jusqu'au 31/12/21	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/24	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires							
Lignes de crédit renouvelable Europe	USD	2,49%	53,4	-	-	53,4	-
Autres emprunts bancaires	RMB	5,22%-5,70%	7,4	3,6	1,6	2,2	-
Sous total Emprunts bancaires			**60,8**	**3,6**	**1,6**	**55,6**	**-**
Placements privés Europe	EUR	1,15%-1,722%	544,0	-	56,5	391,5	96,0
Placements privés Europe	USD	3,48%-3,57%	68,1	-	-	68,1	-
Financement adossé à des créances professionnelles			-	-	-	-	-
Autres emprunts	EUR	0,25% - 4,05%	1,8	-	0,9	0,9	-
Découverts bancaires			7,2	7,2	-	-	-
Contrats de location (1)			3,3	0,8	0,8	1,6	0,1
Emprunts et dettes portant intérêts (1)			**685,2**	**11,6**	**59,8**	**517,7**	**96,1**
Contrats de location (2)			89,3	22,7	26,7	28,8	11,1
Emprunts et dettes portant intérêts (2)			**774,5**	**34,3**	**86,5**	**546,5**	**107,2**

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 - location financement.
(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17).

31 décembre 2018 *(en millions d'euros)*	Devise de tirage	Taux d'intérêt	TOTAL	12 mois ou moins jusqu'au 31/12/19	2 ans jusqu'au 31/12/20	3 à 5 ans jusqu'au 31/12/23	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires							
Lignes de crédit renouvelable Europe	USD	3,27%-3,55%	235,8	-	235,8	-	-
Autres emprunts bancaires	RMB	5,22%	5,8	0,7	1,5	3,6	-
Sous total Emprunts bancaires			**241,6**	**0,7**	**237,3**	**3,6**	**-**
Placements privés Europe	EUR	1,15%-1,722%	502,5	-	-	352,0	150,5
Placements privés Europe	USD	4,07%-4,54%	93,0	-	-	93,0	-
Financement adossé à des créances professionnelles	EUR	3,85%-5,75%	0,9	0,9	-	-	-
Autres emprunts	EUR	0,25%	0,2	-	0,1	0,1	-
Découverts bancaires			7,8	7,8	-	-	-
Contrats de location (1)			3,3	0,8	0,8	1,6	0,1
Emprunts et dettes portant intérêts (1)			**849,3**	**10,2**	**238,2**	**450,3**	**150,6**
Contrats de location (2)			-	-	-	-	-
Emprunts et dettes portant intérêts (2)			**849,3**	**10,2**	**238,2**	**450,3**	**150,6**

(1) Contrats de location comptabilisés selon l'ancienne norme IAS 17 - location financement.
(2) Contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (excluant les contrats de location auparavant comptabilisés selon la norme IAS 17).

7.3.3 Engagements sur ratios financiers

Les crédits mentionnés ci-dessus contiennent des engagements contractuels (covenants) à respecter par les sociétés emprunteuses, parmi lesquels le ratio financier "Endettement net/EBITDA" ajusté avant l'application de la norme IFRS16 qui ne doit pas excéder 3,0 au 31 décembre de chaque année, et 3,5 au 30 juin de chaque année, avec une tolérance supplémentaire de 0,5 en cas d'acquisition significative.

Le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements bancaires contractuels au 31 décembre 2019, ainsi que l'engagement sur le ratio financier "Endettement net / EBIDTA ajusté" comme détaillé ci-dessous :

Endettement net / EBITDA ajusté *(en millions d'euros)*	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Endettement net [1]	547,5	753,6
EBITDA ajusté [2]	249,5	267,4
Ratio [3]	**2,2**	**2,8**

(1) Endettement net excluant la dette de location résultant de l'application d'IFRS 16, mais incluant 3,3 millions d'euros relatifs aux contrats de locations – financement (3,3 millions d'euros au 31 décembre 2018).
(2) EBITDA ajusté retenu pour exclure l'impact de l'application de la norme IFRS 16 au 31 décembre 2019, conformément aux modalités de calcul prévues au contrat de financement sous-jacent.
(3) Doit être inférieur à 3,0 au 31 décembre et inférieur à 3,5 au 30 juin.

Au 31 décembre 2018, le ratio "EBIT ajusté/intérêts nets" faisait partie des engagements contractuels. Ce ratio ne fait plus partie des engagements requis par les nouvelles documentations du crédit syndiqué et du "Schuldschein" de juin 2019.

7.3.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie par nature

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Trésorerie courante	93,1	31,4
Comptes rémunérés	37,1	56,4
Certificats de dépôt, ou placements sans risque	7,4	7,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**137,7**	**95,7**

7.3.5 Variation des passifs de financement

La réconciliation entre la variation des passifs de financement présentés au bilan et le tableau de flux de trésorerie se présente ainsi :

(en millions d'euros)	**31 décembre 2018**	**Cash-flows**	**Reclassement**	**Variation "non cash"**			**31 décembre 2019**
				Acquisition [3]	Variation de change	Variation de juste valeur	
Dettes financières long terme	839,6	(175,4)	(49,5)	116,4	9,6	-	740,6
Dettes financières court terme	10,1	(23,3)	49,5	-	(2,3)	-	34,2
Actifs financiers long terme [1]	(33,7)	3,1	7,5	-	(0,4)	-	(23,6)
Actifs financiers court terme	(1,2)	(2,1)	-	-	-	-	(3,3)
Autres		(4,8)					
Total des variations des activités de financement [2]		**(202,5)**					
Flux de trésorerie des activités de financement [2]		**(202,5)**					

(1) hors titres mis en équivalence.
(2) hors dividendes, acquisition d'actions d'autocontrôle et acquisition de participation ne donnant pas le contrôle.
(3) dont 100,7 millions d'euros au titre d'IFRS 16 au 1er janvier 2019 et 15,7 millions d'euros au titre des nouveaux contrats de location sur l'exercice 2019.

7.4 Autres actifs et passifs financiers

7.4.1 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Placements à long terme	0,0	-
Actifs financiers et créances clients à long terme [1]	21,7	24,1
Autres actifs financiers	**21,7**	**24,1**

(1) Les actifs financiers et créances clients à long terme incluent les titres mis en équivalence

Les mouvements sur valeurs brutes, amortissements et pertes de valeurs se détaillent comme suit :

Coût d'acquistion *(en millions d'euros)*	31 décembre 2018	Augmentation	Diminution	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2019
Placement à long terme	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances clients à long terme	26,6	12,1	(7,4)	(7,5)	0,4	24,2
Autres actifs financiers	**26,6**	**12,1**	**(7,4)**	**(7,5)**	**0,4**	**24,2**

Amortissements et pertes de valeurs cumulés *(en millions d'euros)*	31 décembre 2018	Dotation	Cession	Reprise	Perte de valeur	Transfert	Variation des taux de change	31 décembre 2019
Dépôts de garantie à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers et créances à long terme	(2,5)	(0,1)	-	-	-	-	0,1	(2,5)
Autres actifs financiers	**(2,5)**	**(0,1)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**0,1**	**(2,5)**

7.4.2 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Juste valeurs des dérivés non courants	-	-
Autres passifs financiers non courants	0,3	4,1
Autres passifs financiers non courants	**0,3**	**4,1**
Intérêts courus à court terme	1,3	2,1
Juste valeur des dérivés courants	3,6	2,0
Autres passifs financiers courants	4,5	5,9
Autres passifs financiers courants	**9,5**	**10,0**

7.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe se base autant que possible sur des données de marché observables.

Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation, décrite ci-dessous :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : prix déterminés en faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des options de taux et de devises est le montant estimé que le Groupe recevrait ou règlerait pour résilier l'instrument dérivé à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties de ces instruments.

Les instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors…) conclus par le Groupe sont négociés sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (Niveau 2).

Les contrats d'instruments dérivés sont négociés exclusivement avec des banques ou des établissements financiers de premier rang. Ils ont pour seul objet de fournir une sécurité sur les opérations du Groupe et leur financement.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

31 décembre 2019	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
(en millions d'euros)							
Actifs financiers non courants	Niveau 2	0,1	-	21,6	-	21,7	21,7
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	3,4	3,4	3,4
Créances clients	Niveau 2	258,5	-	-	-	258,5	258,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	137,7	-	137,7	137,7
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	774,5	-	-	774,5	774,5
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	0,3	-	-	0,3	0,3
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	5,8	-	3,7	9,5	9,5
Fournisseurs	Niveau 2	-	324,0	-	-	324,0	324,0

31 décembre 2018	Catégorie juste valeur	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments dérivés de couverture	Valeur nette comptable	Juste valeur
(en millions d'euros)							
Actifs financiers non courants	Niveau 2	7,6	-	16,5	-	24,1	24,1
Autres actifs financiers courants	Niveau 2	-	-	-	3,1	3,1	3,1
Créances clients	Niveau 2	350,5	-	-	-	350,5	350,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Niveau 2	-	-	95,7	-	95,7	95,7
Prêts et emprunts	Niveau 2	-	849,3	-	-	849,3	849,3
Autres dettes financières non courantes	Niveau 2	-	4,1	-	-	4,1	4,1
Autres dettes financières courantes	Niveau 2	-	8,0	-	2,0	10,0	10,0
Fournisseurs	Niveau 2	-	283,6	-	-	283,6	283,6

7.6 Risques financiers et instruments financiers

7.6.1 Gestion des risques financiers

Les objectifs et les règles du Groupe en termes de gestion des risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité) sont identiques à ceux appliqués pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

7.6.2 Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de certaines expositions aux risques de change et de taux d'intérêts survenant du fait de ses achats et ventes en devises, de ses opérations de financement et d'investissement.

Les instruments financiers dérivés comprennent notamment des options de taux d'intérêts, des couvertures à terme et des options de devises.

Conformément à sa politique en matière d'instruments financiers, le Groupe n'utilise, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions spéculatives.

7.6.3 Risque de marchés

De par son activité, le Groupe est exposé à des risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêts et aux risques de crédit et de liquidité. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour réduire certaines expositions aux risques de marché, le principe étant que les variations de valeur de ces instruments financiers compensent tout ou partie des variations de valeur des éléments couverts. Les risques de liquidité et de crédit sont gérés au moyen de procédures spécifiques, approuvées par les organes de direction du Groupe.

Le portefeuille des instruments dérivés se décompose de la manière suivante :

31 décembre 2019 *(en millions d'euros)*	**Qualification comptable**	**Maturité**	**Juste valeur**	**Contrepartie en autres éléments du résultat global** [1]
Swaps de change	FVH	< Mar 2020	1,9	-
Dérivés de change liés au financement			**1,9**	**-**
Contrats de change à terme	CFH	< Mai 2021	(1,0)	(0,9)
Options	CFH	< Dec 2020	(0,2)	(0,5)
Dérivés de change liés aux opérations commerciales			**(1,2)**	**(1,4)**
Caps	CFH	< Avril 2024	(0,9)	(1,0)
Dérivés de taux d'intérêt			**(0,9)**	**(1,0)**
Total			**(0,2)**	**(2,4)**

(1) Le tableau ci-dessus présente le solde de la contrepartie en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2019.

31 décembre 2018 *(en millions d'euros)*	**Qualification comptable**	**Maturité**	**Juste valeur**	**Contrepartie en autres éléments du résultat global** [1]
Swaps de change	FVH	< Juin 2019	0,4	-
Dérivés de change liés au financement			**0,4**	**-**
Contrats de change à terme	CFH	< Mar 2020	0,2	0,2
Options	CFH	< Jan 2020	0,8	0,5
Dérivés de change liés aux opérations commerciales			**1,0**	**0,7**
Caps	CFH	< Avril 2024	(0,3)	(0,5)
Dérivés de taux d'intérêt			**(0,3)**	**(0,5)**
Total			**1,1**	**0,2**

(1) Le tableau ci-dessus présente le solde de la contrepartie en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2018.

Les montants nominaux des instruments dérivés couvrant les principales expositions sont présentés ci-dessous, exprimés en euros :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019					31 décembre 2018				
Devise d'exposition	**USD**	**PLN**	**GBP**	**CAD**	**NOK**	**USD**	**PLN**	**GBP**	**CAD**	**NOK**
Dérivés de change liés au financement	275,3	2,3	0,1	41,6	-	102,5	33,6	4,5	30,1	-
Dérivés de change liés aux opérations commerciales	-	-	46,6	-	15,3	-	-	35,3	-	10,3
Total	**275,3**	**2,3**	**46,7**	**41,6**	**15,3**	**102,5**	**33,6**	**39,8**	**30,1**	**10,3**

a) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée. La politique générale du Groupe est de s'endetter davantage à taux variable qu'à taux fixe, mais de protéger une part significative de la dette à taux variable sur une période de trois à cinq ans contre une hausse des taux d'une ampleur préjudiciable au moyen de produits dérivés de taux. Ceux-ci sont en général des contrats de couverture optionnels garantissant un taux plafond contre le paiement d'une prime (cap). Le coût de la prime est parfois compensé, en partie ou en totalité, par la mise en place d'un taux plancher (tunnel).

La structure de taux de l'endettement financier net avant et après application des instruments dérivés de taux est exposée ci-dessous :

(en millions d'euros)	**Taux fixe**	**Taux variable**	**31 décembre 2019**
Emprunts et dettes portant intérêts	367,9	406,6	774,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(8,0)	(129,7)	(137,7)
Endettement net avant couverture	**359,9**	**276,9**	**636,8**
Effet des couvertures	112,0	(112,0)	-
Endettement net après couverture	**471,9**	**164,9**	**636,8**

(en millions d'euros)	**Taux fixe**	**Taux variable**	**31 décembre 2018**
Emprunts et dettes portant intérêts	343,3	506,0	849,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(7,9)	(87,8)	(95,7)
Endettement net avant couverture	**335,4**	**418,2**	**753,6**
Effet des couvertures	111,2	(111,2)	-
Endettement net après couverture	**446,6**	**307,0**	**753,6**

Analyse de sensibilité

La sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt a été calculée pour les éléments constitutifs de l'endettement net après application des instruments dérivés de taux, ainsi que des prêts portant intérêts accordés à des joint-ventures ou à des tiers. L'analyse est fondée sur la base de l'indice de marché en vigueur à la clôture et sur des hypothèses d'encours et de politique de gestion constants pendant un an.

(en millions d'euros)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Augmentation de 100 points de base		
Augmentation /(Diminution) des charges financières	2,4	3,2
Diminution de 100 points de base [1]		
Augmentation /(Diminution) des charges financières	(1,5)	(3,0)

(1) avec un plancher à 0 %.

b) Risque de change

Risque transactionnel

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre.

Risque de change transactionnel lié aux opérations commerciales

Le Groupe réduit son exposition de base en développant ses capacités de production dans les zones monétaires où il distribue ses produits. Le choix de la devise de facturation de certaines transactions intragroupe permet aussi de créer des compensations opérationnelles de revenus et de coûts dans la même devise. Par ailleurs, dans les pays à devise instable, le Groupe pratique, lorsque c'est possible, des indexations de prix afin de compenser les fluctuations des devises locales. De ce fait, l'exposition résiduelle est modérée. Les devises exposées sont principalement la livre sterling, la couronne norvégienne, le dollar américain, le zloty polonais, le dollar australien, le dollar canadien, le rouble russe et l'euro en tant que devise étrangère pour certaines filiales.

Le Groupe s'efforce de réduire l'effet sur son résultat des variations de change à court terme par une politique de gestion centralisée du risque comportant l'usage sélectif d'instruments dérivés de change. Néanmoins, sur le long terme, des variations significatives et durables des parités de change pourraient affecter la position concurrentielle du Groupe sur les marchés étrangers ainsi que ses revenus.

La politique du Groupe est de couvrir certaines expositions résiduelles significatives décidées périodiquement par sa Direction Financière sur la base d'un état de suivi des "Value at Risk". Cette exposition se répartit en une exposition enregistrée au bilan, à savoir les postes clients, fournisseurs, prêts et emprunts libellés en devise étrangère, et une exposition future consistant en des prévisions de ventes et d'achats en devises à un horizon de six à dix-huit mois.

Risque de change transactionnel lié au financement

Le Groupe peut être exposé à un risque de change transactionnel sur certains prêts et emprunts intragroupe résultant du financement des filiales étrangères. Ce risque est géré soit par des emprunts externes dans la même devise, soit par des swaps de devises adossés à l'élément monétaire couvert.

7.6.4 Risque de liquidité

a) Flux de trésorerie futurs sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente une estimation des flux futurs de trésorerie sur les instruments financiers figurant au passif du bilan.

L'estimation des flux futurs d'intérêts repose sur le tableau d'amortissement de la dette financière et sur un maintien des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture du bilan, sauf meilleure estimation.

Dettes financières	**31 décembre 2019**		**Moins de 12 mois**		**1 à 2 ans**		**3 à 5 ans**		**Plus de 5 ans**	
(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts portant intérêts										
Emprunts bancaires	60,8	74,6	3,6	3,3	1,6	3,2	55,6	7,3	-	-
Placements privés	612,1	652,2	-	10,8	56,5	10,4	459,6	17,4	96,0	1,5
Autres emprunts	1,8	1,9	-	0,1	0,9	-	0,9	-	-	-
Découverts bancaires	7,2	7,2	7,2	-	-	-	-	-	-	-
Location financement	3,3	3,3	0,8	-	0,8	-	1,6	-	0,1	-
Contrats de location	89,3	103,1	22,7	4,1	26,7	3,0	28,8	4,5	11,1	2,2
Total	**774,5**	**842,3**	**34,3**	**18,3**	**86,5**	**16,6**	**546,5**	**29,2**	**107,2**	**3,7**
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	324,0	324,0	324,0	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	0,3	0,3	-	-	0,3	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	9,5	9,5	9,5	-	-	-	-	-	-	-
Total	**333,8**	**333,8**	**333,5**	**-**	**0,3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total dettes financières	**1 108,3**	**1 176,1**	**367,8**	**18,3**	**86,8**	**16,6**	**546,5**	**29,2**	**107,2**	**3,7**

Dettes financières	31 décembre 2018		Moins de 12 mois		1 à 2 ans		3 à 5 ans		Plus de 5 ans	
(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Flux futurs totaux	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts portant intérêts										
Emprunts bancaires	241,6	257,0	0,7	10,2	237,3	5,0	3,6	0,2	-	-
Placements privés	595,5	638,4	-	11,5	-	11,6	445,0	19,0	150,5	0,8
Autres emprunts	1,1	1,4	0,9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-
Découverts bancaires	7,8	7,9	7,8	0,1	-	-	-	-	-	-
Location financement	3,3	3,3	0,8	-	0,8	-	1,6	-	0,1	-
Total	**849,3**	**908,0**	**10,2**	**21,9**	**238,2**	**16,7**	**450,3**	**19,3**	**150,6**	**0,8**
Autres dettes financières										
Dettes fournisseurs	283,6	283,6	283,6	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières non courantes	4,1	4,1	-	-	4,1	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	10,0	10,0	10,0	-	-	-	-	-	-	-
Total	**297,7**	**297,7**	**293,6**	**-**	**4,1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total dettes financières	**1 147,0**	**1 205,7**	**303,8**	**21,9**	**242,3**	**16,7**	**450,3**	**19,3**	**150,6**	**0,8**

b) Position de liquidité

La capacité d'endettement est de 1 502,8 millions d'euros, y compris 89,3 millions d'euros liés à la dette de location (IFRS 16), utilisée à hauteur de 774,5 millions d'euros (cf. note 7.3.1). En incluant la trésorerie et équivalents de trésorerie, la position de liquidité du Groupe est en conséquence de 866,0 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montant disponible sur les lignes de crédit	728,3	533,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137,7	95,7
Total	**866,0**	**629,2**

7.6.5 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Tarkett un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés ;
- les créances clients ;
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable, diminuée des indemnisations à recevoir des assurances crédit.

a) Gestion du risque client

Le Groupe considère que l'exposition au risque client est limitée en raison du grand nombre de clients, de leur dispersion par zones géographiques et de la politique de suivi. Le Groupe a établi une politique crédit qui inclut, entre autres, une limite de crédit pour chaque client, des processus de recouvrement et une notation des clients informatisée ainsi qu'un suivi des paiements effectués par les clients.

Le montant total des créances clients échues depuis plus de 60 jours représente environ 11 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2019 (9,0 % du montant total des créances clients au 31 décembre 2018).

Le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances échues depuis moins de 60 jours.

Concernant les créances échues depuis plus de 60 jours, le Groupe considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client (décrit plus haut).

b) Gestion du risque client de crédit sur les placements et dérivés

Les contreparties des produits dérivés sont des banques de premier plan toutes en relation d'affaires avec le Groupe dans la gestion de la dette ou de la trésorerie. La politique du Groupe concernant les placements monétaires est de n'investir que dans des produits liquides auprès des institutions financières de premier rang des pays où ces placements sont effectués.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque lié à des concentrations significatives, et n'anticipe pas de défaut de contrepartie.

L'impact des ajustements de la valeur de crédit et de débit (CVA/DVA) dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés n'est pas significatif à la date de clôture et n'a donc pas été comptabilisé.

7.7 Garanties

Tarkett :

- a accordé une contre garantie ("*General Indemnity Agreement*") à hauteur d'un montant maximum de 75,0 millions de dollars US en faveur de *Federal Insurance Company* afin que cette société puisse émettre des garanties de chantier en faveur de FieldTurf Inc. À la clôture, les obligations en circulation, actives ou en cours de restitution, s'élèvent à 89,2 millions de dollars US ;
- a signé un acte de cautionnement solidaire ("Joint and Several Guarantee") à hauteur d'un montant maximum de 75,0 millions de dollars US en faveur de Ester Finance Titrisation, à raison des encaissements collectés pour son compte dans le cadre de la ligne de titrisation mise en place avec la filiale Tarkett USA Inc.;
- a accordé une garantie à l'assureur retraites suédois Pri-Pensionsgaranti pour assurer les engagements sociaux de la société Tarkett AB pour un montant de 201,8 millions de couronnes suédoises ;
- a accordé sa garantie sur 50 % d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 10,0 millions d'euros accordée à sa coentreprise Laminate Park GmbH & Co KG, utilisée à hauteur de 2,2 millions d'euros à la clôture ;
- a accordé une garantie pour des matières premières fournies par un fournisseur de sa filiale Morton Extrusiontechnik (M.E.T GmbH) dans le but de sécuriser ses engagements jusqu'à un montant de 7,0 millions d'euros, engagée à hauteur de 4,7 millions d'euros à la clôture ;
- a accordé sa garantie en tant que Société mère aux banques de certaines filiales, notamment Tarkett Limited (Royaume-Uni), Tarkett BV (Pays-Bas), Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd et Tarkett Industrial (Beijing) Co Ltd, Tarkett Spa (Italie), pour obtenir des lignes de financement ou d'émission de lettres de crédit pour un montant global maximum équivalent à 35,1 millions d'euros, engagé à hauteur d'un équivalent de 11,7 millions d'euros à la date de clôture.

De plus, dans le cadre du cours normal de leurs activités, Tarkett et plusieurs filiales du Groupe ont accordé des garanties de paiement à divers fournisseurs, clients, services publics, bailleurs, gestions centrales de trésorerie, ou opérateurs financiers, soit directement, soit par l'intermédiaire de garanties bancaires, pour un montant de 14,8 millions d'euros à la clôture.

Note 8 > Impôts sur les résultats

8.1 Charge d'impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les impôts exigibles sont les impôts qui doivent être payés sur le revenu imposable, en utilisant le taux d'impôt en vigueur dans chaque pays, et tout ajustement d'impôt découlant des années précédentes. Les charges/produits d'impôts différés sont définis au paragraphe 8.2 Impôts différés.

L'impôt sur le résultat est calculé selon les normes applicables dans chaque pays où le Groupe a une activité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), exigible en France, et assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux des filiales françaises répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 "Impôts sur le résultat" selon l'analyse du Groupe, et est présentée sur la ligne "Impôt sur le résultat". Des traitements similaires ont été adoptés pour d'autres taxes (State Tax et BEAT Tax aux Etats-Unis notamment) dont la base résulte d'un solde entre produits et charges (même si ce solde peut être différent du résultat net).

La charge d'impôt (courant et différé) peut être analysée comme suit :

(en millions d'euros)	**2019**	**2018**
Impôt courant	(33,7)	(18,6)
Impôt différé	19,4	0,1
Impôt sur le résultat	**(14,2)**	**(18,5)**

La charge d'impôt théorique, déterminée en fonction du taux d'impôt sur les sociétés français de 34,43 % pour 2019 et 2018, est rapprochée de la charge d'impôt comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	**2019**	**2018**
Résultat des activités poursuivies avant impôt (a)	53,8	68,6
Résultat des sociétés mises en équivalence (b) [1]	3,5	(7,9)
Résultat des activités intégrées globalement avant impôt (a-b)	50,3	76,5
Impôt théorique au taux français	(17,3)	(26,3)
Impact de:		
- Imposition des sociétés étrangères à des taux différents	6,2	8,8
- Effets de change sur actifs non monétaires	3,6	(3,5)
- Variations des impôts différés non reconnus	3,1	(1,3)
- Différences permanentes	(1,8)	3,6
- Taxes relatives aux dividendes (retenues à la source, contribution de 3%)	(3,4)	(0,1)
- Autres éléments	(4,5)	0,3
Impôt sur le résultat comptabilisé	**(14,2)**	**(18,5)**
Taux effectif	**28,3%**	**24,2%**

(1) En 2019, le résultat des sociétés mises en équivalence a été retraité de 7,5 millions d'euros au titre d'une charge portée par une société intégrée globalement mais relative à la fermeture de Laminate Park, intégrée par mise en équivalence.

Différences entre les taux d'imposition locaux et français

Les principaux pays contributeurs sont la Russie avec un taux d'impôt local de 20 %, la Suède avec un taux d'impôt local de 21,40 % et le Luxembourg avec un taux de 28,09 %.

Effet de change sur actifs non monétaires

Le produit d'impôt différé de 3,6 millions d'euros est dû à l'écart de change sur les actifs et passifs non monétaires des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie locale. Ce produit est requis par les normes IFRS, même si la base fiscale réévaluée ne génèrera pas d'obligation fiscale dans le futur.

Variations des impôts différés non reconnus

Au vu des résultats taxables futurs de certaines filiales, le Groupe a reconnu un montant net de 3,1 millions d'euros.

Autres éléments

En 2019, ce poste intègre une taxe complémentaire aux Etats-Unis (BEAT Tax) pour 3,1 millions d'euros.

8.2 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant l'approche bilancielle, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou à payer la valeur comptable des actifs ou passifs en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles imposables liées à l'écart d'acquisition ;
- les différences temporelles imposables ou déductibles résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal ;
- les différences temporelles liées aux participations dans les filiales dans la mesure où elles ne s'inversent pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est activé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables au cours des cinq prochaines années sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Selon IAS 12, lorsque la déclaration fiscale d'une entité est réalisée dans une monnaie différente de sa monnaie fonctionnelle, la variation du cours de change entre les deux monnaies génère des différences temporelles liées à la valorisation des actifs et passifs non monétaires. Il en résulte ainsi des impôts différés à constater en résultat.

Les impôts différés figurent au bilan séparément des impôts courants actifs et passifs et sont classés parmi les éléments non courants.

(en millions d'euros)	2019	2018
Impôts différés nets sur actifs reportables	33,9	25,3
Impôts différés actifs relatifs aux avantages au personnel	45,3	39,5
Autres éléments non déductibles temporairement	56,5	39,1
Provisions sur autres impôts différés	(2,1)	(1,6)
Elimination des profits internes	3,3	2,5
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(45,8)	(28,2)
Impôt différé actif	**91,1**	**76,6**
Ecart d'acquistion affecté à des immobilisations	46,6	39,8
Autres impôts différés passifs	25,6	24,1
Compensation des impôts différés actifs et passifs par entité fiscale	(45,8)	(28,2)
Impôt différé passif	**26,4**	**35,7**

Les actifs nets d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et aux crédits d'impôt non utilisés sont reconnus pour un montant total de 33,9 millions d'euros dont 12,3 millions d'euros concernent le Luxembourg, les filiales du Groupe d'intégration fiscale nord-américain (États -Unis) pour 13,3 millions d'euros et 5,0 millions d'euros concernent la France.

Ce montant de 33,9 millions d'euros se répartit ainsi : 23,5 millions d'euros d'actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables et 10,4 millions d'euros de crédits d'impôt non utilisés.

Les impôts différés sur déficits et crédits d'impôt non reconnus s'élèvent à 170,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Note 9 > Capitaux propres et résultat par action

9.1 Capital social

Le capital social est constitué de la valeur nominale des actions ordinaires diminuée des coûts d'émission directement attribuables aux actions ordinaires et options d'actions, nets d'impôts. Si le Groupe rachète ses propres actions, le montant du prix payé, qui inclut les coûts directement attribuables, est net d'impôt et est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est présenté en prime d'émission.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social *(en euros)*	327 751 405	318 613 480
Nombre d'actions	65 550 281	63 722 696
Valeur nominale *(en euros)*	5,0	5,0

9.2 Résultat par action et dividendes

Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat de base)

(en milliers d'actions)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période	64 636	63 723
Nombre moyen d'actions propres détenues par Tarkett au cours de la période	(356)	(434)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période (résultat de base)	**64 280**	**63 289**

Résultat de base par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2019 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

(en milliers d'actions)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett *(en millions d'euros)*	39,6	49,3
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période (résultat de base)	64 280	63 289
Résultat de base par action (en euros)	**0,62**	**0,78**

Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat dilué)

(en milliers d'actions)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période (résultat de base)	64 280	63 289
Impact des plans d'attribution d'actions gratuites [(1)]	345	370
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat dilué)	**64 625**	**63 659**

(1) Les plans d'attribution d'actions gratuites prévoient uniquement l'attribution d'actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action au 31 décembre 2019 est calculé sur la base du résultat net du Groupe et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période et du nombre d'actions potentielles à émettre (et après déduction du nombre moyen pondéré d'actions propres).

(en milliers d'actions)	**31 décembre 2019**	**31 décembre 2018**
Résultat net de la période attribuable aux actionnaires de Tarkett *(en millions d'euros)*	39,6	49,3
Nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période (résultat dilué)	64 625	63 659
Résultat dilué par action (en euros)	**0,61**	**0,77**

Dividendes

L'Assemblée Générale du 26 avril 2019 a décidé de verser un dividende de 0,60 euros par action et a offert l'option d'un versement de ce dividende en actions nouvellement émises.

Le 4 juillet 2019, Tarkett a donc versé 7,4 millions d'euros et a procédé à une augmentation de capital pour 30,6 millions d'euros.

En 2018, le Groupe avait versé un dividende de 0,60 euro par action pour un montant total de 37,9 millions d'euros.

Note 10 > Parties liées

Conformément à la norme IAS 24 "Information relative aux parties liées", le Groupe a identifié les parties liées suivantes:

- les coentreprises ;
- le principal actionnaire du Groupe, la Société Investissement Deconinck ("**SID**") ;
- les membres du Directoire et du Conseil de surveillance de Tarkett.

Les transactions de la période avec les coentreprises et les principaux actionnaires du Groupe sont détaillées ci-dessous :

10.1 Coentreprises

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées en intégration globale sont éliminées.

Les opérations avec les entreprises associées et les entités détenues conjointement sont conclues aux conditions normales du marché.

Le Groupe possède trois coentreprises dont Laminate Park GmbH & Co KG en Allemagne détenue conjointement avec le groupe Sonae.

Les opérations du Groupe avec ses coentreprises se résument comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Coentreprises		
Ventes de biens à Tarkett	16,2	24,1
Achat de services à Tarkett	(0,4)	(1,0)
Prêts de Tarkett	-	7,5

10.2 Les principaux actionnaires

La Société Investissement Deconinck détient 50,68 % du capital de Tarkett et, à ce titre, contrôle et coordonne les activités du Groupe. Par ailleurs, le Groupe Familial Deconinck, composé de la SID et des membres de la Famille Deconinck, détient, de concert, 51,26 % du capital de la Société.

Au 31 décembre 2019, SID a facturé un total de 300 000 euros au titre de la convention d'assistance et d'animation (300 000 euros au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, Tarkett a facturé un total de 55 000 euros à SID au titre de prestations de service (55 000 euros au 31 décembre 2018).

10.3 Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Néant.

Note 11 > Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 12 > Honoraires CAC

(en milliers d'euros hors taxes)	KPMG S.A.	KPMG S.A.	MAZARS	MAZARS
	Commissaire aux comptes	Réseau	Commissaire aux comptes	Réseau
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel				
Tarkett	291	-	240	-
Entités contrôlées	123	1 154	55	640
Sous-total (A)	**414**	**1 154**	**295**	**640**
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires				
Tarkett	-	-	-	-
Entités contrôlées	3	1	2	-
Sous-total (B)	**3**	**1**	**2**	**-**
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité				
Tarkett	74	-	-	-
Entités contrôlées	-	-	-	-
Sous-total (C)	**74**	**-**	**-**	**-**
Services autres que la certification des comptes (1)				
Sous-total D = B + C	**77**	**1**	**2**	**-**
Sous-total E = A + D	**491**	**1 155**	**297**	**640**
Total	**1 646**		**937**	

(1) Nature des services autres que la certification des comptes fournis par le CAC à l'entité consolidante et à ses filiales contrôlées : mission de vérification des informations RSE par l'organisme tiers indépendant, mission de compliance fiscale.

Note 13 > Principales entités consolidées

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2019	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2018
G: Intégration globale				
E: Mise en équivalence				
NC: Non consolidé				
EMEA				
Tarkett AB	Suède	G	100%	100%
Tarkett AS	Norvège	G	100%	100%
Tarkett OY	Finlande	G	100%	100%
Tarkett NV	Belgique	G	100%	100%
Tarkett A/S	Danemark	G	100%	100%
Tarkett Polska Sp.z.o.o.	Pologne	G	100%	100%
Tarkett Aspen Zemin AS (1)	Turquie	G	100%	70%
Laminate Park GmbH & Co KG	Allemagne	E	50%	50%
Tarkett Holding GmbH	Allemagne	G	100%	100%
M.E.T GmbH	Allemagne	G	100%	100%
Tarkett Sports GmbH (1)	Allemagne	G	100%	N/A
Tarkett SA	France	Société mère	100%	100%
Tarkett Services	France	G	100%	100%
Tarkett France	France	G	100%	100%
Tarkett Bois SAS	France	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett SAS	France	G	100%	100%
Tarkett GDL SA	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett Capital SA	Luxembourg	G	100%	100%
Somalré	Luxembourg	G	100%	100%
Tarkett SpA	Italie	G	100%	100%
Tarkett - Produtos Internacionias, SA	Portugal	G	100%	100%
Tarkett Monoprosopi Ltd.	Grèce	G	100%	100%
Tarkett Floors S.A. Spain	Espagne	G	100%	100%
Fieldturf Poligras SA	Espagne	G	100%	100%
Tarkett BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Tarkett Sports BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Sports System BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Refinity BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Desso Holding BV	Pays-Bas	G	100%	100%
Tarkett Ltd.	Grande-Bretagne	G	100%	100%
Desso Ltd. (1)	Grande-Bretagne	G	0%	100%
Allsports construction and maintenance Ltd.	Grande-Bretagne	E	30%	30%
F.E.D. Inc. (1)	Etats-Unis	E	40%	N/A
Desso Czech Republic	République Tchèque	G	100%	100%
Tarkett Schweiz	Suisse	G	100%	100%
Desso Ambiente Textil Handelsgesellschaft m.b.h	Autriche	G	100%	100%
Amérique du Nord				
Tarkett INC. (Delaware) (TKT)	Etats-Unis	G	100%	100%
Tandus Centiva Inc. (1)	Etats-Unis	G	0%	100%
Tandus Centiva US LLC (1)	Etats-Unis	G	0%	100%
Domco Products Texas Inc (AZR)	Etats-Unis	G	100%	100%

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2019	Pourcentages d'intérêt au 31 décembre 2018
			100%	
Tarkett Finance Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett USA Inc. (DUS)	Etats-Unis	G	100%	100%
L.E.R. Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Easy Turf	Etats-Unis	G	100%	100%
Beynon Sport Surfaces Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf Tarkett USA Holding	Etats-Unis	G	100%	100%
Fieldturf USA Inc.	Etats-Unis	G	100%	100%
Diamond W	Etats-Unis	G	100%	100%
Desso (U.S.A.) Inc	Etats-Unis	G	100%	100%
Lexmark Carpet Mills	Etats-Unis	G	100%	100%
Tarkett Inc.	Canada	G	100%	100%
Tandus Centiva Limited	Canada	G	100%	100%
Fieldturf Inc	Canada	G	100%	100%
Johnsonite Canada Inc.	Canada	G	100%	100%
The Tennis and Track Company [1]	Etats-Unis	G	0%	100%
CEI, APAC et Amérique latine				
Tarkett Australia Pty.Ltd.	Australie	G	100%	100%
Tarkett Brasil Revestimentos LTDA	Brésil	G	100%	100%
Tarkett Flooring Mexico	Mexique	G	100%	100%
Tarkett Asia Pacific (Shanghai) Management Co Ltd.	Chine	G	100%	100%
Tarkett Hong Kong Ltd.	Hong Kong	G	100%	100%
Tarkett Industrial (Beijing) Co, Ltd	Chine	G	100%	100%
Tandus Flooring (Suzhou) Co. Ltd	Chine	G	100%	100%
AO Tarkett	Russie	G	100%	100%
AO Tarkett Rus	Russie	G	100%	100%
Tarkett Sommer OOO	Russie	G	100%	100%
Tarkett d.o.o.	Serbie	G	100%	100%
Tarkett SEE	Serbie	G	100%	100%
Galerija Podova	Serbie	G	100%	100%
Tarkett UA	Ukraine	G	100%	100%
Vinisin	Ukraine	G	100%	100%
Tarkett Kazakhstan	Kazakhstan	G	100%	100%
Vinisin Kft [1]	Hongrie	G	0%	100%
Tarkett Bel	Biélorussie	G	100%	100%
Tarkett Flooring Singapore	Singapour	G	100%	100%
Tarkett Flooring India Private	Inde	G	100%	100%
Fieldturf Australia (Grassman)	Australie	G	100%	100%

(1) cf. Note 2.4.

Le pourcentage du capital détenu et les droits de votes pour chaque entité du Groupe sont identiques.

3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019
Tarkett S.A.
Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense
France

Tarkett S.A.

Siège social : Tour Initiale - 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense
Capital social : €.327 751 405

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Tarkett S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tarkett S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG

MAZARS

Tarkett S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
13 février 2020

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.2.1 – Déclaration de conformité et référentiel applicable » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les impacts de la première application au 1er janvier 2019 des normes IFRS 16 « Contrats de locations » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Test de dépréciation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (actifs non financiers)

Point clé de notre audit

Les écarts d'acquisition (goodwill), les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2019 de respectivement 650,6M€, 155,6M€ et 607,3M€ et représentent au total un montant significatif du bilan consolidé. Ces actifs sont comptabilisés comme indiqué en notes « 2.2 - Regroupement d'entreprises », « 5.1 - Écart d'acquisition (goodwill) » et « 5.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles ».

Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et par conséquent sur la détermination des valeurs recouvrables de ces actifs.

La Direction réalise des tests de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an pour les goodwill et les autres actifs incorporels non amortissables, tel que décrit dans la note « 5.3.1 - Actifs non financiers ». Les actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie définies par le Groupe. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs (hors intérêts sur emprunts et taxes) actualisés pour chaque unité génératrice de trésorerie.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction pour cette appréciation. Les éléments

de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future des prix de vente, des volumes et des coûts des matières premières, des investissements de renouvellement et des variations du besoin en fond de roulement lié à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie futurs appropriés.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour évaluer l'existence d'éventuels indices de perte de valeur, procéder aux tests de valeur sur la base des prévisions de trésorerie issues du Budget et du Plan établis par la Direction et présentés au Conseil de surveillance, et apprécié la permanence de la méthode utilisée.

Nous avons également évalué le bien fondé et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie, y compris les regroupements réalisés, au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs non financiers.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie. Dans ce cadre, et s'agissant de la valeur d'utilité, nous avons apprécié la cohérence des hypothèses retenues par la Direction au titre, notamment, des prévisions de résultat (par comparaison avec les données budgétaires d'une part et avec les performances historiques réalisées d'autre part), des taux de croissance appliqués et du taux d'actualisation.

Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance annuel moyen à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie futurs et du montant normatif de flux de trésorerie terminal projeté à l'infini, au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables du Groupe ou des divisions concernées et, en fonction de leur disponibilité, de données externes relatives aux marchés ou à la concurrence. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour apprécier l'importance des impacts potentiels sur la valeur d'utilité des actifs les plus risqués.

Litiges et provisions

Point clé de notre audit

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques et fiscaux, ainsi qu'à des litiges, notamment ceux relatifs aux litiges liés à l'amiante aux États-Unis.

Comme indiqué en note « 6.1 – Provisions » des annexes aux états financiers consolidés, ces risques et litiges font l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable applicable (norme IAS 37 « Provisions ») pour un montant total de 88,4M€ au 31 décembre 2019, dont les principaux montants concernent les litiges relatifs à l'amiante.

Les passifs éventuels significatifs au titre de ces risques et litiges, dont le montant et l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, font l'objet d'informations en note « 6.2 – Passifs éventuels » de l'annexe aux états financiers consolidés.

L'identification des risques et litiges et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la part de la Direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants et des éléments de jugement y afférents, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour procéder à l'identification et à l'évaluation des provisions correspondantes, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des divisions et des principales filiales du statut des principaux litiges.

Nous avons fait une revue critique des notes d'analyses internes relatives à la probabilité de survenance et à l'incidence possible de chaque risque, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles.

Nous avons également interrogé directement les principaux cabinets d'avocats de la société afin de confirmer notre compréhension des risques et litiges et d'apprécier l'adéquation du montant des provisions constatées.

Pour l'évaluation des provisions liées aux litiges amiante, reposant sur des données historiques :

- Nous avons apprécié la permanence des méthodes utilisées, la pertinence et la fiabilité des données de base ainsi que des formules de calcul appliquées ;
- Nous avons comparé, le cas échéant, les montants payés avec les provisions antérieurement comptabilisées afin d'apprécier la qualité des estimations réalisées par la Direction.

Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et le bien-fondé de l'évolution dans le temps de ces positions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

KPMG

MAZARS

Tarkett S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
13 février 2020

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été respectivement renouvelés, pour le cabinet KPMG, et nommés, pour le cabinet Mazars, commissaires aux comptes de la société Tarkett par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 mai 2014 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2019, les cabinets KPMG et Mazars sont dans la 6ème année de leur mission sans interruption depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé en novembre 2013.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit, des risques et de la conformité de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

KPMG

MAZARS

Tarkett S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
13 février 2020

Rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité

Nous remettons un rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, des risques et de la conformité, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit, des risques et de la conformité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 13 février 2020

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Mazars

Renaud Laggiard
Associé

Anne-Laure Rousselou
Associée

Eric Schwaller
Associé

Conception & réalisation
POMELO
PARADIGM
www.pomelo-paradigm.com